



MUNICIPALES

PIERRE SAVELLI ENTRE EN LICE

P6

Photo Christophe Giudicelli

1,60€

TRANSPORTS
**LA SEMOP
EST VOTÉE**

P9

ÉDITO P3 • OPINION P4
KAMPÀ P5 • SETTIMANA CORSA P8
BRÈVES P24 • ASSEMBLÉE P25 •
MUNICIPALES P26 • CARNETS DE BORD P28
SÉLECTION SORTIES P30
ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R À F I A N C ' À V O I

10

2019

09H-12H

13H30-16H30

D
E
C
E
M
B
R
E

LYCÉE AGRICOLE
BORGO - MARANA

www.epl-borgo.fr



Alternatives aux pesticides : produire autrement pour mieux manger

ALTERNATIVES AUX TRAITEMENTS CHIMIQUES UTILISÉS PAR L'AGRICULTURE EN CORSE

EFFETS DES PESTICIDES SUR L'ENVIRONNEMENT ET SUR LA SANTÉ HUMAINE

ALTERNATIVES AUX PESTICIDES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

ALIMENTATION ET CONSOMMATION RESPONSABLE

CLEM'ABRI : HAIE AGRO-ÉCOLOGIQUE

MÉTHODES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

LES AUXILIAIRES DES CULTURES

CONCEPTS GÉNÉRAUX EN PERMACULTURE

14H 30 - 16H 30 : DÉMONSTRATIONS SUR
L'EXPLOITATION DU LYCÉE AGRICOLE :

- * LACHERS DE PARASITOIDES
- * PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE DE PIÈGEAGE MASSIF DE LA MOUCHE MÉDITERRANÉENNE DES FRUITS
- * DESHERBAGE THERMIQUE (SOCIÉTÉ DICOMAT)
- * DESHERBAGE MÉCANIQUE (ROTOFIL)



SOMMAIRE

OPINION

P4

KAMPÀ

P5

BASTIA **PIERRE SAVELLI ENTRE EN LICE**

P6



SETTIMANA CORSA

P8

TRANSPORTS **LA SEMOP VOTÉE**

P9

LIVRES **LA CHRONIQUE DE JACQUES FUSINA**

P10

ANNONCES LÉGALES

P11

BRÈVES

P24

POLITIQUE **ASSEMBLÉE**

P25

POLITIQUE **MUNICIPALES, ÉTAT DES LIEUX**

P26

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

P28

SÉLECTION DE SORTIES

P30

Cavaliera è cavallaria

Dipoi u veranu 2018, a prifetta di Corsica, Josiane Chevalier, hà dimustratu u so impegnu pà u minimu sughjettu, ch'ella s'ghì nant'à u cartulari di l'urbanisimu o di l'agricultura. U rispettu di u cuntrollu di legalità, dinò, ma ancu una certa manera d'appiegà cù siverità i cusi ditti principii custituziunali. L'ultima prova? Una pulemica (una di più) cù u presidenti di l'Esecutivu, Gilles Simeoni, inghjiru à l'impieggu è a lingua corsa. In una lettera, Josiane Chevalier hà dumandatu ch'ella s'ghì cambiata una deliberazioni di l'Assemblea di Corsica nant'à a trasformazioni di a ciucciaghja Letizia, in Aiacciu, in stabilimentu bislingu. Un puntu diragna particularmenti a lucataria di u Palazzu Lantivy inde u ducumentu di l'istanza tarrituriali: «favorizà duranti impieghi novi parsunali cursofoni». Pà a prifetta, «ùn si pò accittà una misura simuli, parchì metti in evidenza prifarenzi liati à a cumpitenza linguistica. Pudaria dunqua», sempri d'appressu à ella, «essa cunsidarata com'è discriminato-ria è raprisintà un attaccu contr'à u principiu custituziunali d'ugualità di i citadini». Un discorsu chì, sicuramente, hà fattu riagiscia u presidenti di l'Esecutivu di Corsica, chì hè à l'urighjini di a publicazioni nant'à i reti suciali di u scambiu privatu cù Josiane Chevalier nant'à stu sughjettu. Gilles Simeoni parla di un «rimprovaru chì ùn hè fundatu nè ind'i fatti, nè in tarmini di dirittu». Ùn capisci micca parchì «u fattu d'impiegà parsunali cursofoni pà i parsunali cuncirnati da a missa in opara di u latu educativu di u prughjettu di stabilimentu pudaria raprisintà una discriminazioni. Si tratta, à u cuntrariu, di a presa in contu d'una cumpitenza linguistica». Senza scurdassi d'incalcà nant'à u fattu chì u ducumentu ùn sarà micca cacciatu. C'hè da dumandassi u scopu di surtiti statali simuli, aldilà di u ramentu sempiternu chì a Corsica hè francesi dipoi u 1769. ■ **Santu CASANOVA**

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique,

culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

**L'ICN recherche
ses correspondants locaux.**

Écrivez-nous: **journal@icn-presse.corsica**

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: Paul Aurelli (06 86 69 70 99)
journal@icn-presse.corsica

BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés: PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale
Fondateur Louis Rioni



H U M E U R

Communiqué de presse

Chers lecteurs, vos préoccupations sur le pouvoir d'achat et sur la réforme des retraites ont traversé les frontières pour toucher le personnel d'une petite entreprise qui se pensait loin de vos légitimes inquiétudes. J'ai donc le devoir, même si cela paraît inimaginable, de vous informer du dépôt d'un préavis de grève reconductible par les équipes de notre atelier de fabrication.

Aucune revendication salariale n'anime ce choix, juste l'expression d'un ras-le-bol. Les cadences infernales et la pression qu'inflige cette période, pour répondre à vos souhaits, mes équipes ne les supportent plus ou mal. Leur joie au travail s'est transformée en désarroi au fil du temps car les compétences techniques et créatives ont laissé place à de simples tâches d'exécution répondant le plus souvent au diktat d'entreprises de commerce en ligne et surtout à votre consumérisme effréné. Être réduit à emballer de plus en plus -même pour les plus petits- des produits high tech à l'obsolescence programmée qui viendront grossir les montagnes d'ordures dont on ne sait plus quoi faire, ne les emballe justement plus.

A cela s'ajoute le mal-être de mon fidèle Rudolph qui, avec ses sept autres camarades cervidés, n'a pas attendu la Cop 25 pour s'interroger sur l'avenir de notre planète et plus particulièrement sur la nouvelle empreinte carbone que laissera notre prochaine sortie à faire en moins de 36 heures pour rejoindre plusieurs millions de foyers.

Enfin, même si je ne sais plus depuis combien de temps personnellement je cotise je m'interroge désormais comme vous sur l'opportunité d'aspirer tant qu'il est encore temps à une retraite méritée pour magiques et loyaux services.

Je tenais donc à vous informer de possibles perturbations qui ne permettraient pas à mes lutins, à mes rennes et à moi-même de répondre le 24 décembre prochain à l'ensemble de vos attentes.

Votre dévoué Père Noël. ■ pcc Dominique PIETRI

LIBERTÉ FINKIELKRAUMAGNON?

«**Bats ta femme tous les matins, même si tu ne sais pas pourquoi, elle le sait**». Puisant peut-être son inspiration dans ce dicton d'origine arabe, Alain Finkelkraut, dans un bel élan venu plutôt de ses gonades que du cœur ou de ses cellules de la névrogie, a clamé haut et fort qu'il violait sa femme chaque soir et a incité tous les hommes à en prendre de la graine. En l'absence de tout témoignage de Mme Finkelkraut, nous nous garderons bien de suspecter son époux de vantardise gauloise. De plus, à l'instar de l'épouse de Sganarelle qui se plaisait à être battue, cette dame, elle, peut, pourquoi pas ? trouver tout son compte à subir les assauts de son conjoint. David Pujadas, jamais à court de déodorant, a vu dans les « confidences » de notre moderne Socrate un magnifique échantillon d'humour au second degré. L'humour serait, dit-on, la politesse du désespoir. Toutefois, nous manquons, là encore, de témoignages pour affirmer, sans preuve, que M. Finkelkraut est l'image même du désespoir des siens. On n'en demeure pas moins songeur. Ses mots conduisent à fantasmer. À rêver d'un gorille évadé de sa cage. Un primate ne brillant ni par le goût ni par l'esprit. Puissant d'entre les puissants. Taraudé par sa misère sexuelle. Une montagne de muscles, de poils, d'hormones mâles, d'incontrôlables pulsions qui pousseraient le bel animal à entraîner le philosophe dans des buissons où il lui ferait subir les derniers outrages... Scène filmée. Comme il se doit... Et répercutée plusieurs milliers de fois sur snapchat. Humour au second degré ? Bien entendu, voyons !... Plus sérieusement qui, dans l'actuel gouvernement, se souvient ou a entendu parler d'Olympe de Gouges, pionnière du féminisme français et de son ouvrage publié en 1791, intitulé *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* ? Le texte fit grand bruit à sa parution avant de sombrer dans l'oubli. En 1986, grâce à Benoîte Groult, il fut publié dans son intégralité. Dans l'article VII, Olympe énonçait fermement qu'elle ne réclamait pas de droits spéciaux pour les femmes. Elle revendiquait tout simplement une égalité femme-homme. L'article X était tout autre : « *La Femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune* ». Elle obtint, sur un certain point, gain de cause en étant guillotinée en 1793. Quant à l'égalité voulue... En 2019, 228 ans après la parution de l'œuvre d'Olympe de Gouges, le sujet demeure d'une brûlante actualité. Le 5 novembre, des députés ont manifesté, de façon symbolique dans l'hémicycle de l'Assemblée en se levant, à 16h47, pour marquer le moment où les femmes commencent à travailler « gratuitement » en raison des inégalités salariales. Les rangs, comme d'habitude, étaient clairsemés. Les membres du gouvernement, culs vissés sur leurs sièges éjectables, ont regardé ailleurs. Il est des endroits où l'on doit se montrer et d'autres où il faut savoir être discret. À chacun sa transparence. On a beau avoir des convictions, l'heure n'était pas à monter au créneau. Pas même lorsque Richard Ferrand a intimé à ces femmes et hommes, élus du Peuple, de s'asseoir ou de quitter l'hémicycle. Triste, non ? Allons, allons, n'exagérons rien ! M. Ferrand n'a pas dit : « *Vos gueules les mouettes !* ». C'est vrai. Simple oubli. Un grand acteur peut très bien, un jour, oublier sa réplique. Il faudrait penser à ajouter un souffleur au perchoir. Tout théâtre subventionné en a un. Et puis ça créerait un emploi. Toujours bon à prendre pour étoffer les stats. ■ Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI

IL FALLAIT LE DIRE

«**Je tiens à dire aux retraités qui nous regardent qu'aucune pension ne va baisser. Rassurons sur ce sujet. Contrairement à ce qui a été dit, la réforme des retraites n'aura aucun impact sur ce que touchent les retraités actuellement**»

a affirmé **Marlène Schiappa** sur son compte Twitter le 3 décembre. Il a sans doute échappé à la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes que nombre de ceux qui sont retraités « actuellement », quand bien même le montant de leur retraite serait inchangé, sont peut-être inquiets de ce qu'il adviendra des futurs retraités en puissance que sont leurs enfants et petits-enfants. Il est vrai qu'il n'est pas donné à tout le monde d'avoir l'esprit start-up nation et de faire du neuf avec du vieux en recyclant fort à propos le « après nous le déluge » de Mme de Pompadour. ■ PMP

CHEZ MIC

SSÈ LA FÔTE
AUX MIGRANTS!

ET AUX PAUVRES
QUI FONT DU
BLACK!

SANS OUBLIER
LES LGBT!

CEUX-LÀ NE FONT
JAMAIS GRÈVE...



KATIQA

MUNICIPALES 2020

BASTIA: PIERRE SAVELLI ENTRE EN LICE



**Pierre Savelli, le maire de Bastia,
a annoncé ce samedi 30 novembre
qu'il conduira la liste «Bastia piu forte in seme»
aux élections municipales de mars 2020.**

**Pour cela, le maire sortant
qui a succédé à Gilles Simeoni en 2016
mènera sa première campagne en qualité
de tête de liste, avec le soutien
de la majorité municipale actuelle.**

Le décor choisi par la majorité bastiaise pour lancer sa campagne pour les prochaines élections municipales de mars 2020 est planté. Ce samedi 30 novembre, c'est sur les escaliers de la place de l'église St-Charles, dans le centre ancien de Bastia, que Pierre Savelli, le maire sortant qui a succédé à Gilles Simeoni en 2016, vient officiellement de se lancer dans la course. Si ce n'est pas sa première campagne, c'est la première fois qu'il conduit la liste. Les musiciens sont là, des livrets pour présenter le bilan de la mandature ont été imprimés, des enfants tiennent des pancartes sur lesquelles on peut lire «Bastia piu forte In seme», le nom choisi pour cette démarche et voilà Pierre Savelli s'offrant un bain de foule en descendant les longs escaliers depuis le boulevard Gaudin. «Un quartier où tout a commencé» dira dans son discours l'actuel maire de la ville et seul intervenant du jour à la tribune avant de «dire merci à tous les militants, quelles que soient leurs origines politiques».

Pour l'occasion, l'intégralité de la majorité municipale est présente. Les nationalistes d'«In seme Per Bastia», bien sûr, avec en première ligne les poids lourds comme Gilles Simeoni, le président de l'Exécutif, Michel Castellani, député de la 1^{re} circonscription de la Haute-Corse et les partenaires qui forment l'équipe actuelle comme la première adjointe Emmanuelle de Gentile, pour la fédération du Parti socialiste de la Haute-Corse et Jean-Louis Milani pour la droite. Dans la foule, on reconnaît aussi les visages de Jean-Felix Acquaviva, député de la 2^e circonscription de la Haute-Corse et secrétaire national de «Femu a Corsica» mais aussi de Guy Armanet, président du SIS2B et maire de Santa Maria di Lota ou encore Louis Pozzo di Borgo, adjoint au maire de Furiani. De nombreuses personnes du monde culturel et associatif étaient



Photos Christophe Giudicelli

là, tout comme Gérard Romiti, président du Comité national des pêches, qui sont venues compléter la liste des soutiens.

Comme en 2014, les nationalistes ne partiront pas seuls pour tenter cette fois-ci de garder cette citadelle bastiaise. Une union avec les partenaires de gauche et de droite que Pierre Savelli a cités dans son discours en évoquant: «Une démarche d'ouverture qui visait à mettre Bastia au dessus des querelles politiciennes, ce qui nous rassemble est bien plus fort que ce qui nous différencie».

«Un pari réussi» pour le maire sortant qui évoque le travail mené en commun pour «initier des changements profonds». Les partenaires de la majorité municipale seront bien là, mais cette fois-ci dès le premier tour de l'élection comme le souligne Emmanuelle de Gentile, afin de «poursuivre ce rassemblement qui a démarré en 2014 et l'amplifier. Comme ça, nous sommes très clairs avec les Bastiais, on aura un projet commun avec un bilan commun et la volonté de poursuivre cette union autour de la ville et de ses habitants. Souvent, dans les majorités en fin de mandat, il y a des dissensions, pour nous c'est le contraire, nous avons appris à nous connaître. Il y a pu avoir des difficultés en début de mandat, car nous n'avions pas la même approche et progressivement la confiance est arrivée. Il n'y avait pas de raison de partir chacun de son côté».

Impossible pour un maire sortant qui lance sa campagne de ne pas évoquer le bilan de la mandature. «Nous avons proposé en 2014 un véritable projet de société, un projet sur trente ans validé par le peuple» lance Pierre Savelli depuis le perron de l'église St-Charles avant de préciser «Nous avons fait de Bastia, une ville plus démocratique en mettant la transparence et l'équité au cœur de la machine municipale, des emplois et des marchés publics». Le

maire sortant a également cité les différents projets menés à bien, comme A casa di l'anziani, mais aussi les différentes rénovations et créations d'infrastructures qui, il faut le dire ont, pour certaines d'entre elles, débuté sous l'ancienne mandature puis ont été modifiées en cours de mandature comme la réalisation de l'Aldilonda. Souvent attaqué sur son manque de projets, le maire de Bastia avance les 100 M€ d'investissement fait par la ville durant la mandature écoulée.

Pour Pierre Savelli, «changer une ville ne se fait pas en un mandat». Le discours était court mais les esquisses d'un programme ont été posées, notamment sur la question des transports publics pour relier les différents quartiers de la ville, la mixité sociale, sur une ville respectueuse de l'environnement dans laquelle l'économie sera au service de l'humain. Le maire sortant souhaite faire de Bastia une cité qui rayonne en Méditerranée et en Europe avec la langue corse comme moyen d'insertion sociale.

Pour le moment, s'agissant de la composition de la liste de «Bastia piu forte in seme» les discussions seraient toujours en cours, selon les principaux intéressés. Comme dans les autres villes de l'île et ce n'est pas une surprise, l'union avec les nationalistes de Corsica Libera et du PNC ne s'est pas faite ici non plus. Pourtant, l'appel à la main tendue a souvent été répété à maintes reprises, ces derniers mois. Pour Pierre Savelli, «À Bastia, notre volonté pour les municipales n'est pas de dire que les nationalistes ont gagné seuls mais de dire quelles sont les personnes qui partagent nos valeurs les plus importantes et qui veulent travailler avec nous pour développer notre ville. Nous le disons depuis 2001, Bastia n'est pas une ville nationaliste, il faut travailler avec tous ceux qui veulent travailler.» ■ Christophe GIUDICELLI

TRANSPORTS

Air Corsica, 1^{re} compagnie française dotée d'Airbus A320neo

Photos Christophe Giudicelli

Le 4 décembre, un Airbus A320neo aux couleurs d'Air Corsica s'est posé à l'aéroport de Bastia-Poretta. La compagnie aérienne régionale, qui vient de fêter ses 30 ans, s'est en effet engagée dans un processus de renouvellement de sa flotte, composée jusqu'alors de 6 Airbus A320ceo. D'ici la fin de l'année 2019, 2 de ces avions de première génération, équipés d'une motorisation classique et offrant une capacité de 180 sièges, auront été remplacés par 2 deux Airbus A320neo, appareils de dernière génération dotés d'une nouvelle motorisation et dont la capacité est de 186 sièges. Ils seront exploités sous contrat de location d'une durée de 12 ans auprès de ICBC Leasing, filiale de l'Industrial and commercial bank of China. Un choix qui, au delà du fait d'abaisser l'âge moyen de la flotte à 6 ans, va permettre à la compagnie de réaliser d'importantes économies de carburant. Par rapport aux appareils qu'elle exploite aujourd'hui, les moteurs LEAP des A320neo, fabriqués par le groupe CFM International, coentreprise réunissant à 50/50 la société américaine General Electric et la société motoriste française Safran Aircraft Engines, permettent une réduction d'environ 20% de la consommation en carburant. À terme, la nouvelle composition de la flotte Airbus d'Air Corsica se traduira par une baisse de sa consommation annuelle de carburant de 2 millions de litres, soit une diminution de la consommation totale annuelle de la compagnie de l'ordre de 4%. Autre attrait de ces nouveaux appareils qualifiés d'«éco-efficaces», la perspective de diminuer de 50% les émissions d'oxyde d'azote, de 20% des rejets de CO² (gaz carbonique) et de parvenir à une réduction des nuisances sonores allant jusqu'à 20 décibels, diminuant ainsi de moitié l'empreinte sonore au sol par rapport à la génération précédente d'A320. D'autres évolutions technologiques comme l'utilisation de matériaux composites sur la voilure et la structure de l'avion (fibres de carbone, fibre d'aramide ou fibre de verre) et la présence de «sharklets» (aillettes de 2,50m en bouts d'aile ou extrémités de voilures) pour améliorer le profil aérodynamique participent à la baisse de la consommation. Côté agencement intérieur, outre 6 sièges supplémentaires, une travée entre les sièges un peu plus large, des sièges plus ergonomiques sous lesquels sont insérées des prises USB afin de pouvoir charger tablettes et téléphones, des toilettes pensées pour les personnes à mobilité réduite, des plafonniers conçus pour le rangement des équipements de secours qui permettent de libérer de l'espace supplémentaire pour les coffres à bagages et un niveau sonore atténué, en cabine comme dans le cockpit. Air Corsica est la première compagnie aérienne française à faire le choix de ce type d'Airbus. ■ AN

Les écoles de Bastia célèbrent la Sant'Andria

Aprite è spartite per a Sant'Andria!!! Depuis quelques années, la Ville de Bastia essaie de raviver auprès des écoliers la tradition de la fête de la Sant'Andria. Au-delà de l'aspect religieux, ce sont surtout les valeurs de partage et de générosité qui sont mises en avant. Aussi, ce matin du 29 novembre, avec un jour d'avance, calendrier scolaire oblige, au pied des immeubles de Montesoro, dans les quartiers sud de Bastia, résonnent le cri et les chants des élèves de l'école primaire René-Subissi. Ils sont environ 150, accompagnés par leurs professeurs, guitare à la main, visage noirci, à déambuler entre les tours, poussant chariots de supermarché et brouettes. Le tout dans un vacarme de tonnerre. Objectif: faire le plus de bruit possible, sonner aux portes des immeubles afin d'amener les habitants à sortir de chez eux et faire don de farine, pâtes ou de tout autre aliment afin de les redistribuer aux associations caritatives. Pour Dumè Delperto, directeur de l'école, cette célébration de la Sant'Andria est importante à plusieurs titres. «*La première, c'est bien sûr de perpétuer une tradition qui s'était perdue avec le temps et la seconde, c'est de transmettre aux élèves et aux plus jeunes cette notion de partage et d'entraide avec les plus démunis*». Mais même au pied des immeubles, l'école n'est jamais loin pour Dumè Delperto: «*cela permet aux enfants de travailler des matières comme le corse avec l'apprentissage des traditions et des chants mais aussi l'éducation civique et morale. L'important, c'est de montrer aux élèves que l'on peut être généreux sans rien attendre en retour*» explique-t-il. C'est exactement ce que retient Jaclyna, élève en CM1. Elle évoque l'entraide dès qu'on lui parle de la Sant'Andria et quand on lui demande si les habitants sont généreux, la réponse est plutôt positive mais pour les voisins les plus récalcitrants, la technique consiste selon elle à faire le plus de bruit possible pour les convaincre de faire un don. Les denrées récoltées par les élèves de l'école René Subissi ont ensuite été récupérées par le petit train de la ville qui a fait le tour de toutes les écoles de Bastia avant de déposer tout cela au centre culturel l'Alboru. Au total, des dizaines de sac-cabas ont été récoltés par les enfants de la ville pour cette éditions 2019 de la Sant'Andria. Ils seront redistribués au secours populaire, aux Restaus du Cœur et à l'association Partage. ■

Christophe GIUDICELLI

Compagnie maritime régionale: prête à prendre la mer ?

Illustration ICN d'après photo DR



Le 29 novembre, une partie de l'hémicycle s'est prononcée en faveur de la passation d'une concession de service public pour les rotations maritimes entre la Corse et Marseille à compter de 2021, au profit d'une Semop spécialement créée.

La création de cette société, construite sur un partenariat public-privé, et présentée comme le premier pas vers la compagnie maritime de service public, a été vivement critiquée par l'opposition.

C'est un nouveau pas vers la compagnie maritime régionale tant appelée de ses vœux par la majorité nationaliste depuis qu'elle a pris les rênes de la Collectivité de Corse (CdC). Le 29 novembre dernier, l'Assemblée de Corse s'est penchée sur la création d'une société d'économie mixte à opération unique (Semop) qui se verra attribuer la concession de transport de marchandises et de passagers entre les cinq ports insulaires et Marseille à compter du 1er janvier 2021. Un rapport qui fait suite au vote de septembre 2016, qui prévoyait la création de la compagnie maritime régionale sous forme de deux Semop – l'une pour les rotations entre Marseille et Ajaccio et Bastia et l'autre pour les trois ports secondaires – et d'une Sem d'investissement.

Lors d'un long exposé technique de plus d'une heure, la présidente de l'Office des transports de la Corse (OTC), Vanina Borromei, expliquera que c'est donc finalement une seule Semop qui a été retenue pour l'ensemble de la desserte maritime de l'île. «Son objectif étant les garanties de la continuité territoriale, de manière opérationnelle pour répondre à demande des usagers, d'une juste compensation imposée par l'Union européenne, et juridique par rapport au droit européen et droit interne», souligne-t-elle en indiquant que cette Semop sera construite sur un partenariat public-privé: 50,1% du capital social seront détenus par la CdC et 49,9% par un actionnaire privé, désigné au terme d'un appel public à la concurrence dont les conclusions devraient être portées devant l'Assemblée de Corse en juillet 2020. Le candidat retenu, une compagnie ou un groupement de compagnies, devra ensuite constituer une société dédiée ad hoc qui deviendra l'actionnaire privé de la Semop. Concessionnaire du service public de transport maritime durant 7 ans, la Semop assurera ensuite des rotations 7 jours sur 7 depuis et vers Ajaccio et Bastia, et 3 jours sur 7 pour les autres ports, le tout dans la même dynamique de diminution des prix déjà amorcée lors du vote de

la délégation de service public (DSP) transitoire.

Dès son exposé terminé, la présidente de l'OTC a essuyé les attaques de l'opposition. En tête, la conseillère territoriale Per l'Avvenne Marie-Anne Pieri, fait part de ses craintes notamment au regard de l'entente entre les concurrents qui pourra en découler. Le président de son groupe, Jean-Martin Mondoloni, déplore que les membres de l'Exécutif, selon lui «victimes de cette incapacité à opérer une mue entre l'exercice militant et l'exercice du pouvoir», se cantonnent aux débats symboliques au détriment de l'action. Jean-Charles Orsucci, d'Andà per dumane, enfonce le clou. Pour lui, le problème de la desserte maritime de la Corse étant résolu, «Il faut que la majorité territoriale se consacre à solutionner les problèmes de la Corse et non pas à remettre en cause ce qui fonctionne». Enfin, sur les bancs de la Corse dans la République, Valérie Bozzi fustige «l'inefficacité du système proposé» et «l'enfumage qui l'entoure»: «On va faire croire aux prémices de la création de la compagnie maritime alors qu'en réalité nous sommes dans un partenariat public-privé plutôt classique». À son sens, la Semop n'étant qu'un «outil législatif favorisé par l'actuel gouvernement», elle juge «qu'il n'apporte rien de plus qu'une DSP classique».

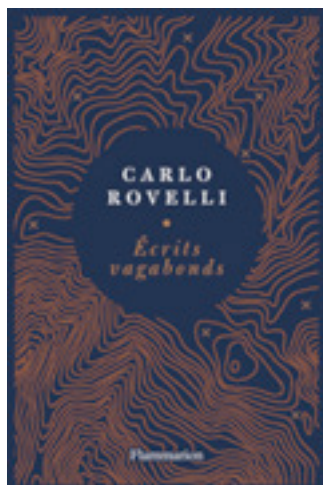
En guise de réponse, la présidente de l'OTC insiste sur le fait qu'il s'agit d'une «étape fondamentale et essentielle» dans la création de la compagnie maritime. De son côté, le président de l'Exécutif, Gilles Simeoni, rappelle que la Corse a été pendant des décennies «otage d'un système qui nous a ruinés, où il n'y avait pas de maîtrise des prix ou des dessertes, et des grèves à n'en plus finir. [...] Le chemin est clair, il n'est pas aisé. Mais je suis certain que ceux qui voteront pour ce rapport feront le meilleur choix pour la Corse». In fine, le rapport est adopté sous les applaudissements des trois groupes de la majorité. L'opposition a, sans surprise, voté contre, moins la voix de Pierre Ghionga qui s'est abstenu. ■ **Manon PERELLI**



LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

ÉCRITS VAGABONDS



Carlo Rovelli
Écrits vagabonds
traduit de l'italien par Sophie Lem
Flammarion, 2019

Je ne vous parlerai pas cette fois d'un roman ni d'un recueil de poèmes mais d'un ensemble de courts textes qui ne laisseront assurément personne indifférent. Car sous le titre *Écrits vagabonds*, c'est un scientifique de haut niveau qui s'exprime, physicien de renommée internationale, chercheur italien spécialiste dans le domaine de la physique quantique, également professeur à l'université d'Aix-Marseille et invité dans plusieurs grands établissements de recherche. Carlo Rovelli, esprit curieux et savant philosophe, réfléchit avec ses lecteurs, à l'occasion de ses multiples expériences ou voyages et réunit dans ce volume des pépites rares sur des questions que chacun de nous se pose déjà ou se posera dans un monde en constante et rapide évolution. Ce ne serait déjà pas si commun comme point de vue, mais le physicien est un conteur de grand talent : aussi, chaque question évoquée l'est avec la finesse, la profondeur et l'intérêt qui font qu'on le suit avec facilité et plaisir malgré la complexité de certaines des idées dont il s'empare et qu'il nous entraîne à partager. C'est une expérience rare que je vous engage à tenter, car ces vagabondages, sous leur air d'extrême simplicité, prennent progressivement un intérêt majeur pour celui qui s'y confronte dans cette lecture pourtant divertissante entre science et philosophie.

Chacun d'entre nous s'interroge à sa manière et en fonction de ses propres intérêts à la vie et au monde où nous vivons, mais le faire en la compagnie éclairée d'un esprit vif et réactif, libre et sincère, comme celui de ce chercheur devient un régal philosophique et humain sur les chemins d'aujourd'hui et sur ceux qui nous attendent dans un avenir très proche. Les « trous noirs » de la physique quantique, par exemple, nous en avons éventuellement entendu parler, mais traités ici de manière pédagogique autant que très solidement étayée, ils deviennent moins étranges et plus accessibles qu'on le pensait, y compris lorsque les réponses certaines n'existent pas toujours et que le guide avoue lui-même naturellement quelques-unes de ses propres limites explicatives.

Dans ce voyage nous rencontrerons des noms célèbres de la science (Newton, Copernic, Darwin, Einstein, Marie Curie...), de la philosophie (Aristote, Platon, Isocrate, Hume, Kant...), ou de la littérature (Dante, Pétrarque, Leopardi, Nabokov...), tant d'autres encore, moins connus ou plus récents, mais toujours évoqués ou cités avec respect et reconnaissance. Nous serons amenés parfois à découvrir d'eux des éléments curieux, de brillants rapprochements, d'étonnantes anecdotes, parfois aussi la révélation d'intuitions ou même d'erreurs qui ont pourtant marqué des progrès de l'humanité... Ils nous sont toujours contés avec à-propos et une remarquable pertinence, y compris lorsque nous avons l'impression d'assez bien connaître ce dont on nous entretient. Nous ferons donc également connaissance avec des chercheurs méritants et bien ignorés encore du grand public. D'autant que, pour tout dire, le nom de Carlo Rovelli lui-même ne m'était pas personnellement des plus familiers.

Or, lorsqu'il évoque des questions comme celle de la mesure du Temps, des mystérieux « trous noirs », des ondes gravitationnelles, du réchauffement global, de la particule de Higgs... par exemple, nous avons l'agréable impression d'une réelle élucidation malgré le vertige de certaines perspectives : car Rovelli n'est pas un de ces catastrophistes modernes faisant péril de tout, mais examine les connaissances actuelles avec un esprit logique et modéré, qu'il nous entretienne de science ou de problèmes du quotidien, d'infini ou de religion, de liberté ou d'humaines certitudes. Pour les habitués, fort nombreux, des rendez-vous du Parc Galea sur notre côte orientale, ce livre sera donc aussi un excellent complément à ces voyages que les conférenciers, remarquables invités, nous font vivre semaine après semaine d'une riche programmation annuelle. ■



SOCIÉTÉS CONSTITUTIONS

N° 01

LUCCIONI MOBILIER

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Lot. 12 - Lotissement Stiletto

Route du Stiletto - 20090 Ajaccio

RCS en Cours

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 26/11/19, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** Société par Actions Simplifiée **Dénomination :** LUCCIONI MOBILIER **Siège :** Lot.12 - Lotissement Stiletto - Route du Stiletto - 20090 Ajaccio **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital :** 1000 euros **Objet :** Commerce de matériel et de mobiliers de bureau, accessoires d'aménagement et conseil en aménagement. **Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président :** Monsieur Olivier LUCIONI, demeurant 4 rue François Pietri, 20090 AJACCIO. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

**Pour avis,
Le Président.**

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 16/11/2019, il a été constitué une SCI : **Dénomination :**

SERAFINI TEAM

Siège social : Parc Berthault, Immeuble Les Palmiers, 20000 Ajaccio
Capital : 400.000 €

Activités principales : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts

Durée : 99 ans

Gérant : Mme SERAFINI Stéphanie Alexia, Parc Berthault, Immeuble Les Palmiers, 20000 Ajaccio

Cession de parts sociales : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à la majorité dans les autres cas

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03

2A S.I.S.T

Société Civile Immobilière

Capital : 1.000.000 €uros

Siège social : Rond-Point de la Rocade

Rue Paul Colonna d'Istria

Route d'Alata - Immeuble Rocade

Padules A2, 20090 Ajaccio

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte s.s.p. en date à AJACCIO du 27 novembre 2019, il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : 2A S.I.S.T

Siège social : Rond-Point de la Rocade - Rue Paul Colonna d'Istria - Route d'Alata - Immeuble Rocade - Padules A2 - 20090 Ajaccio

Objet : La Société a pour objet l'acquisition de locaux destinés à la réalisation des missions de l'association. Le Service Intervenants de Santé au Travail de Corse du Sud - SIST 2A. Et généralement, toutes opérations civiles se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet social. **Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Transmission de parts : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 11 des statuts **Capital :** 1.000.000 €uros divisé en 100.000 parts de 10 €uros chacune **Apports :** Exclusivement en numéraire **Gérance :** Sont nommés Gérants de la Société jusqu'au 31/12/2020 :

* Monsieur Maurice PLAISANT, demeurant à Ajaccio 20000 [Corse-du-Sud] - La Fontaine du Salario.

* Monsieur Jean-Luc ROLLAND, demeurant à Ajaccio 20090 [Corse-du-Sud] - Rue Nicolas Peraldi - Résidence Les Jardins Fleuris - Bât. A.

La Société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour Avis, La Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sainte Lucie de Porto-Vecchio du 13/11/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CORSICA NATURA

Siège : RN 198, Lieu-dit Pasciella, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 300 euros

Objet :

- Création, aménagement et entretien extérieur et entretien d'espaces verts et de jardins,

- Vente de végétaux et de mobilier extérieur,

- Installation de système d'irrigation, - Aménagement structure en bois, pose de clôture,

- Démaquillage et débroussaillage de grands espaces,

- Terrassement paysager,

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Président :** Monsieur Sébastien François POUCHON demeurant RN 198,

Lieu-dit Pasciella, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 05



Maître Sébastien PITOUN

Avocat - 6, rue de la Bienfaisance

75008 Paris

Tél : 09 58 54 47 86

Fax : 09 58 54 47 86

Mail :

sebastienpitoun@pitoun-avocats.com

Par acte SSP du 05/11/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** MA-CUMBA **Objet social :** restaurant, pizzeria, bar, glacier, et location de matériel de plage **Siège social :** Route des Sanguinaires, Plage de la Terre Sacrée, 20000 Ajaccio. **Capital :** 1000 € **Durée :** 99 ans **Président :** M. MANCINI Jean Marie, demeurant Résidence des Iles, Immeuble le Majorque, Bât C, 20000 Ajaccio. **Admission aux assemblées et droits de votes :** Chaque actionnaire participe aux assemblées générales et chaque action donne droit à une voix **Clause d'agrément :** Cession onéreuse ou à titre gratuit soumise à l'agrément de la Société dans tous les cas. **Immatriculation au RCS d'Ajaccio.**

N° 06

BLEU COMME UN JARDIN COTE JARDIN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13-11-2019 fait à LUCCIANA il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination :

BLEU COMME UN JARDIN COTE JARDIN

Siège Social : Route de l'Aéroport - 20290 Lucciana

Objet : La société a pour objet la création et l'entretien de jardins, plantation et cultures végétales. Achats et revente de plants, arbustes, ornements végétaux, l'installation de système d'arrosage automatique, la fourniture et la pose de clôtures.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 8000 euros entièrement libéré

Gérance : Monsieur GARCIA Pierre-Vincent né le 18-08-1967 à Lucciana (2B), de nationalité Française demeurant à Route de l'Aéroport - 20290 Lucciana pour une durée illimitée.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

**Pour avis,
La gérance.**

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 23/10/19, il a été constitué une SAS dénommée COÉOS DIGITAL. **Siège social :** Lieu-dit Vicciolaja, 20232 Oletta. **Capital :** 3000 €. **Objet :** Conseil et conception de stratégies digitales pour les entreprises ayant pour but d'augmenter leurs performances économiques. Création, amélioration et gestion de la visibilité des entreprises sur internet. Gestion de l'hébergement, maintenance et sécurisation. **Président :** M. JESSY BOUFFLET, Lieu-dit Vicciolaja, 20232 Oletta. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation au RCS de Bastia.**

N° 08

Groupe NRgie.B

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3000 euros

Siège social : Parc Berthault

Résidence les Cèdres, Lot 559

20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à AJACCIO du 22 novembre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : Groupe NRgie.B

Siège : Parc Berthault, Résidence les Cèdres, Lot 559, 20000 Ajaccio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans

Capital : 3000 euros

Objet : Toutes activités financières ou administratives sous forme de holding financier ; Toutes prises de participations dans toutes sociétés commerciales ou toutes autres acquisitions de tous titres et valeurs mobilières dans toutes sociétés ou tous groupements faisant ou non appel public à l'épargne.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Frédéric BENETTI, demeurant Villa Shangrila, Route de Pietrosella, 20166 Pietrosella.

Directeur général : M. Patrick, Raphaël, René BENETTI, demeurant 10 Boulevard Masseria, 20000 Ajaccio

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 27/11/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : B.MA.VI

Siège social : 11, Rue Colomba, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition, la vente, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mme Barbara KNEZEVIC (nom d'usage PAOLI), demeurant Les Balcons d'Ajaccio, N°10, Quartier d'Aspretto, 20090 Ajaccio,

M. Jérôme, Jean-Louis PAOLI, demeurant 46 Cours Napoléon, 20000 Ajaccio

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;

Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 10



Société d'Avocats

955, route des Lucioles

06560 Sophia Antipolis

Tél : 04 92 96 02 96

IMMOBILIER MRS

SAS au capital de 10.000 €

Lotissement Orabona

Route de Bastia, 20220 L'Île-Rousse

RCS Bastia

Aux termes d'un acte SSP du 18/11/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : IMMOBILIER MRS Forme sociale : SAS Siège social : Lotissement Orabona, route de Bastia, 20220 L'Île-Rousse Objet social : achat, vente, échange, location ou sous-location saisonnière ou non, en nu ou en meublé professionnel d'immeubles bâtis ou non bâtis, boutiques, appartements ou autres locaux ou droits immobiliers, en vue de leur exploitation, leur location, la prise ou la mise en gérance de ceux-ci ; édification, aménagement, transformation de tous les bâtiments ou construction et généralement de leur gestion ; négoce de biens mobiliers et immobiliers ; acquisition et gestion de titres de sociétés, de portefeuilles mobiliers et immobiliers ; location ou mise à disposition à titre gratuit au profit des associés de tous biens et droits immobiliers. Durée : 99 ans. Capital : 10.000 €. Admission aux assemblées : Libre aux associés. Exercice du droit de vote proportionnel aux parts du capital. Cession des actions soumise à agrément dans tous les cas. Présidente : Société Civile MRS, RCS Bastia 810 064 089, Lotissement Orabona, Route de Bastia, 20220 L'Île-Rousse, représentée par M. Jean-Marc ACQUAVIVA.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 14/11/2019, il a été constitué une SCI : Dénomination :

MA LOU

Siège social : Immeuble Les Pins, Avenue Impératrice Eugénie, Bâtiment B, 20000 Ajaccio

Capital : 500.000 €

Activités principales : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts

Durée : 99 ans

Gérant : Mme ANTONA Martine, Immeuble Les Pins, Avenue Impératrice Eugénie, Bâtiment B, 20000 Ajaccio Cession de parts sociales : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 24/10/2019, il a été constitué la SCI dénommée LEG. Siège social : Place de la Mairie, 20242 Vezzani. Capital : 1000 €. Objet : acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance : M. Sébastien Roussigné, Place de la Mairie, 20242 Vezzani ; Mme Johanna Delâtre, Place de la Mairie, 20242 Vezzani. Cessions soumises à agrément. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 13



SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 21 novembre 2019, enregistré le 26/11/2019, dossier 2019 00041896, référence 2B04P31 2019N00576 il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination sociale :

LA SAINTE FAMILLE DE SAINTE LUCIE Siège social : Bastia [20200] Résidence le Desk, Quartier Paratojo.

Durée : 40 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia,

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement.

Capital social : 1000,00 Euros,

Gérant : Monsieur Antoine DE MORO demeurant à Bastia [20200] Résidence Le Desk, Quartier Paratojo né à Ajaccio le 17 octobre 1962.

Cession des parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément.

Pour avis, Le Notaire.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 17/10/2019, il a été constitué une SCI : Dénomination :

SCI BATTINI SAN PEDRONE

Siège social : Lieu-dit Surracheddu, Plaine de Cuttoli, 20167 Cuttoli-Corticchiato

Capital : 1.000.000 €

Activités principales : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts

Durée : 99 ans

Gérant : Mr BATTINI Dominique Lieu-dit Surracheddu, Plaine de Cuttoli, 20167 Cuttoli-Corticchiato

Cession de parts sociales : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une SCI par acte SSP en date du 15/10/2019. Dénomination : YALONA

Forme : Société Civile Immobilière

Siège social : Route de Palavese, Ldt Cantone, Villa Maria, 20137 Porto-Vecchio

Objet : Acquisition et gestion de tout immeuble,

Durée : 99 ans.

Capital : 1000 Euros, représentatifs d'apports en numéraire, entièrement libérés. Gérant : M. Yann-André RICHARD, demeurant à Figari [20114], Lieu-dit Torrello, Poggiale

Cession de parts : Cession libre entre associés et avec agrément dans tous les autres cas.

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 18/11/2019, il a été constitué une SCI : Dénomination :

SCI BATTINI SAN LORENZO

Siège social : Lieu-dit Surracheddu, Plaine de Cuttoli, 20167 Cuttoli-Corticchiato

Capital : 1.000.000 €

Activités principales : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts

Durée : 99 ans

Gérant : Mr BATTINI Dominique Lieu-dit Surracheddu, Plaine de Cuttoli, 20167 Cuttoli-Corticchiato

Cession de parts sociales : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 27/10/2019, il a été constitué une SCI : Dénomination :

SCI SAJE

Siège social : Résidence Alzo di Sole, Bâtiment C, Aspretto, 20000 Ajaccio

Capital : 900.000 €

Activités principales : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts

Durée : 99 ans

Gérant : Mr PALADINI Jean-Luc Résidence Alzo di Sole, Bâtiment C, Aspretto, 20000 Ajaccio

Cession de parts sociales : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 27/10/2019, il a été constitué une SCI : Dénomination :

SCI JPS

Siège social : Résidence Alzo di Sole, Bâtiment C, Aspretto, 20000 Ajaccio

Capital : 600.000 €

Activités principales : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts

Durée : 99 ans

Gérant : Mr PALADINI Julien Résidence Alzo di Sole, Bâtiment C, Aspretto, 20000 Ajaccio

Cession de parts sociales : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp 30/10/19, constit SCI ALTA ROCCA. Cap : 100 €. Siège : 406 rte Supérieure de Cardo, Bastia. Objet : Transactions immobilières. Gérant : Murati Alexandre, 94 Bis rue de Broca, Paris. Durée : 99 ans. RCS Bastia.

N° 20

SANT'ANDRIA

Forme : Société Civile

Siège social :

Immeuble les Jardins de Bodiccione

Bât A, bd Louis Campi

20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Objet : Toutes opérations de participations financières, mobilières ou autres, les prestations administratives et de gestion de toute nature, afférentes à ces participations.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Capital : 2.676.490 euros.

- Apports en nature : Apports de titres détenus dans les SARL BALBI PREVOYANCE et SAINTE CECILE pour le montant de 2.676.450 euros.

- Apports en numéraire : 40 euros.

Gérance : Monsieur André BALBI, demeurant 36 Cours Napoléon, 20000 Ajaccio

Cession de parts : Les cessions de parts à toute personne autre que associés, ascendants, descendants d'un associé sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/12/2019, il a été constitué une Société Dénomination sociale : JMP CRIAZIONI Siège social : Les Salines 2, Bat N4, Rue Paul Giacobbi, 20090 Ajaccio Forme : SAS Sigle : JMP Capital : 2000 Euros Objet social : Fabrication et vente d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires. Président : Monsieur JEAN DOMINIQUE PIREDDA demeurant : Les Salines 2, Bat N4, Rue Paul Giacobbi, 20090 Ajaccio élu pour une durée indéterminée Directeur général : Madame JULIA MIRILLI PIREDDA demeurant : Les Salines 2, Bat N4, Rue Paul Giacobbi, 20090 Ajaccio Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 16/10/2019, il a été constitué une SCI : Dénomination :

SCI BERSCA

Siège social : Résidence l'Aparte, Bâtiment A, Route de Mezzavia, 20167 Mezzavia

Capital : 600.000 €

Activités principales : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts

Durée : 99 ans

Gérant : Mr Gilles BERLINGERI Résidence l'Aparte, Bât. A, Route de Mezzavia, 20167 Mezzavia

Cession de parts sociales : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 14/11/2019 d'une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION** : LES JARDINS DE STANTARI - **SIÈGE SOCIAL** : Zone industrielle de Tralavettu, 20110 PROPRIANO - **OBJET** : L'acquisition d'un terrain sur la commune de SARTENE [20100] sis Lieu-dit Stantari ; la construction d'un ensemble immobilier devant comprendre, après achèvement, 24 lots, numérotés de [1 à 24] ; chaque lot ayant une surface située entre 1345 m² et 2950 m² ; la vente en totalité ou par fractions, des lots, avant ou après leur achèvement ; l'acquisition de tout bien ou droit immobilier permettant d'y concourir, et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. - **DURÉE** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS - **CAPITAL** : 1000 euros - **GERANCE** : Monsieur Roch LEANDRI demeurant 7 Avenue Napoléon III, 20110 PROPRIANO - **IMMATRICULATION** : Au RCS d'AJACCIO.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 20/11/2019 : **Forme** : SAS **Dénomination** : CORSICA COMIX EDITION **Capital** : 3000 € **Siège social** : Lieu-dit Valle Longa, Vignale, 20117 Ocana **Objet** : Conception réalisation édition et commercialisation de livres vidéo produits dérivés formation **Durée** : 99 ans **Chaque action** confère une voix et une présence aux assemblées. **Clause d'agrément** de cession des actions et d'inaliénabilité de 10 ans **Président directeur** : FEDERZONI Frédéric, Michel, Henri, demeurant Lieu-dit Valle Longa, Vignale, 20117 Ocana **Immatriculation** : RCS Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/11/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : A Mandria **Objet social** : gestion de résidences de tourisme et hôtellerie, organisation de randonnées, chasse, pêche, golf, équitation, location de bateau. **Siège social** : Pont d'Ortolo, 20100 Sartène. **Capital** : 10000 euros **Durée** : 99 ans **Président** : M. Canarelli Paul, demeurant Domaine de Murtoli, 20100 Sartène **Directeur Général** : Mme Canarelli Santa, demeurant Domaine de Murtoli, 20100 Sartène **Commissaire aux comptes Titulaire** : B.A.B Audit Conseil, SARL au capital de 5000 euros, ayant son siège social 23 avenue du Lac Marion, 64200 Biarritz, 517 818 779 RCS Bayonne **Admission aux assemblées et droits de votes** : Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives et donne droit à une voix. **Clause d'agrément** : Le transfert de titres entre titulaires et au profit de tiers est libre. **Immatriculation** au RCS d'AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 02/12/2019, il a été constitué une SCI : **Dénomination** : SCI U PALAZZU DI MADRE PERLA **Siège social** : Chemin de Campiccioli, Route d'Alata, 20090 Ajaccio **Capital** : 500000 € **Activités principales** : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts **Durée** : 99 ans **Gérants** : Mr Sébastien Christian PAPA et Mme PAPA née Aurélia Toussainte MARCAGGI demeurant ensemble à 20090 Ajaccio Chemin de Campiccioli, Route d'Alata **Cession de parts sociales** : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité **Immatriculation** au RCS d'AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 02/12/2019, il a été constitué une SCI : **Dénomination** : SCI CAMPICCIOLI **Siège social** : Chemin de Campiccioli, Route d'Alata, 20090 Ajaccio **Capital** : 1000000 € **Activités principales** : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts **Durée** : 99 ans **Gérants** : Mr Sébastien Christian PAPA et Mme PAPA née Aurélia Toussainte MARCAGGI demeurant ensemble à 20090 Ajaccio, Chemin de Campiccioli, Route d'Alata **Cession de parts sociales** : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité **Immatriculation** au RCS d'AJACCIO.



DEPOSEZ
vos annonces à :
al-informateurcorse@orange.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 15/11/2019, il a été constitué une SCI : **Dénomination** : VL2M **Siège social** : Résidence Prunelli 2, Lot 42, 20166 Porticcio **Capital** : 500000 € **Activités principales** : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts **Durée** : 99 ans **Gérants** : Mr Vitor Joaquim PEREIRA DE AMORIM et Mme PEREIRA DE AMORIM née Marie de Fatima BARBOSA PEREIRA demeurant ensemble à 20166 Porticcio, Résidence Prunelli 2 Lot 42 **Cession de parts sociales** : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité **Immatriculation** au RCS d'AJACCIO.

LES JURISTES ASSOCIES DU SUD-OUEST

Société d'Avocats
29-31 rue Ferrère
33000 Bordeaux

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 22.11.2019, il a été formé une Société ayant les caractéristiques suivantes : **Forme** : SARL **Objet** : La location meublée à caractère saisonnier ou non au moyen d'un bail commercial ou autre de biens immobiliers ; - L'acquisition et la gestion de biens immeubles équipés de biens meubles à usage d'habitation ou professionnel par l'intermédiaire de baux ; - Les prestations de services liées à cette activité ; **Dénomination** : JIPSY **Siège social** : Lieudit Cacao - Espace Agnarella - 20137 Porto-Vecchio **Capital social** : 1.000 € **Durée** : 99 années **RCS** : Ajaccio **Monsieur Jérémie COVELIERS** demeurant 33 Les Parcs de Porto-Vecchio - 20137 Porto-Vecchio, a été nommé gérant pour une durée illimitée. Les parts ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, aux autres héritiers du cédant et à tous autres tiers étrangers, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social, cette majorité étant déterminée compte tenu de la personne et des parts de l'associé cédant.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date 01/12/2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : ATRIUM DESIGN **Forme** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle. **Capital** : 2000 euros **Siège** : Quartier A Pughjiola, 20218 Lama **Objet** : Maîtrise d'œuvre, architecte d'intérieur, avec plan d'exécution, suivi des chantiers, rénovation de bâtiments et construction de bâtiments neufs. **Durée** : 99 années **Président** : Monsieur GHERARDI Franck

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 02/12/2019, il a été constitué une SCI : **Dénomination** : SCI BODY **Siège social** : Chemin de Campiccioli, Route d'Alata, 20090 Ajaccio **Capital** : 200000 € **Activités principales** : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts **Durée** : 99 ans **Gérants** : Mr Sébastien Christian PAPA et Mme PAPA née Aurélia Toussainte MARCAGGI demeurant ensemble à 20090 Ajaccio, Chemin de Campiccioli, Route d'Alata **Cession de parts sociales** : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité **Immatriculation** au RCS d'AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/10/2019, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : LES LIQUEURS A **Siège social** : lieu dit belvedere, 20215 Vescovato **Forme** : SAS **Nom commercial** : les liqueurs A **Capital** : 500 Euros **Objet social** : Achat vente importation et exportation de vins liqueurs spiritueux et autres boissons alcoolisées ou pas. Création fabrication et vente de liqueurs artisanales ainsi que l'achat de matières premières entrant dans leur fabrication **Président** : Monsieur Adrien ORSUCCI demeurant : lieu dit belvedere, 20215 Vescovato élu pour une durée indéterminée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE **OU PAR TELEPHONE**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 02/12/2019, il a été constitué une SCI : **Dénomination** : SCI LE MARAIS **Siège social** : Chemin de Campiccioli, Route d'Alata, 20090 Ajaccio **Capital** : 500000 € **Activités principales** : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts **Durée** : 99 ans **Gérants** : Mr Sébastien Christian PAPA et Mme PAPA née Aurélia Toussainte MARCAGGI demeurant ensemble à 20090 Ajaccio, Chemin de Campiccioli, Route d'Alata **Cession de parts sociales** : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité **Immatriculation** au RCS d'AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 02/12/2019, il a été constitué une SCI : **Dénomination** : SCI TITICHE **Siège social** : Chemin de Campiccioli, Route d'Alata, 20090 Ajaccio **Capital** : 500000 € **Activités principales** : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts **Durée** : 99 ans **Gérants** : Mr Sébastien Christian PAPA et Mme PAPA née Aurélia Toussainte MARCAGGI demeurant ensemble à 20090 Ajaccio, Chemin de Campiccioli, Route d'Alata **Cession de parts sociales** : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité **Immatriculation** au RCS d'AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 02/12/2019, il a été constitué une SCI :
Dénomination : SCI GENO
Siège social : Chemin de Campiccioli, Route d'Alata, 20090 Ajaccio
Capital : 200000 €

Activités principales : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts
Durée : 99 ans
Gérants : Mr Sébastien Christian PAPA et Mme PAPA née Aurélia Toussainte MARCAGGI demeurant ensemble à 20090 Ajaccio, Chemin de Campiccioli, Route d'Alata
Cession de parts sociales : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société suivant acte sous seing privé en date du 1ER décembre 2019 présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI C&M
Forme : Société Civile Immobilière
Siège : Résidence PARC LUCIE, Immeuble CAPO ROSSO, 20000 Ajaccio
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Durée : 99 ans
Capital : 1.000,00 €
Gérants : Monsieur Emmanuel PIERRE et Madame Carole LUCCHINI demeurant Résidence PARC LUCIE, Immeuble CAPO ROSSO, 20000 Ajaccio.
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 15/11/2019, il a été constitué une SCI :
Dénomination : M.V.L.M.
Siège social : Résidence Prunelli 2, Lot 42, 20166 Porticcio
Capital : 600000 €

Activités principales : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts
Durée : 99 ans
Gérants : Mr Vitor Joaquim PEREIRA DE AMORIM et Mme PEREIRA DE AMORIM née Marie de Fatima BARBOSA PEREIRA demeurant ensemble à 20166 Porticcio, Résidence Prunelli 2, Lot 42
Cession de parts sociales : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

« Suite à acte ssp du 19/11/2019, est constituée la SARL « FIOR DI SPINA », Siège Lieu-dit I Peri, Fior di Spina, Route de la Castagna, 20100 Sartène, Capital 3.000 €, Durée 99 ans, RCS Ajaccio, Objet : Acquisition, création, exploitation de tous fdc d'hôtellerie de plein air, campings, caravanning, parcs résidentiels de loisirs. Gérant pour 1 durée illimitée : M. Julien, Michel, Antoine GOMILA, né le 03.10.1988 à Ajaccio, demeurant Lieu-dit I Peri, Fior di Spina, Route de la Castagna, 20100 Sartène ».

Pour avis,

SOCIETES GERANTS

L'ESSENTIELLE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

Siège social : 10, Rue Maréchal Ornano
20000 Ajaccio
500 807 979 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/11/2019, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Dominique MARTINETTI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Madame Pauline MARTINETTI, demeurant 2, rue Général Levie - 20000 Ajaccio, pour une durée illimitée à compter du 01/11/2019. L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence. Le nom de Madame Pauline MARTINETTI a été substitué à celui de Monsieur Dominique MARTINETTI.

Pour avis, La Gérance.

Société Civile Immobilière Conventi

Au capital de 110.500 €

N° 481 633 899 RCS Bastia

Siège social :

17 Bd. Hyacinthe de Montera
20200 Bastia

CHANGEMENT DE GERANT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 octobre 2019, Monsieur Louis Paul CONVENTI a été nommé gérant de la SCI Conventi en remplacement de Monsieur Michel Ange CONVENTI, démissionnaire. Cette nomination prend effet à compter de la date de publication du présent avis, les statuts étant modifiés en conséquence.

Pour avis.

AVIS

Par AGO du 26/11/19, les associés de la société "IMMO II", SARL au capital de 7.500 € dont le siège est situé à BASTIA [20200], 15, Bd Paoli [RCS BASTIA 422 951 723], ont décidé de nommer à compter du 26/11/19 et sans limitation de durée, Madame Juliana FRANCHI, demeurant à LUCCIANA [20290], Lotissement A Marinella 2, en qualité de nouveau Gérant en remplacement de Monsieur Icham SAFFOUR.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

LEWIS MORGAN

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000.00 €

Siège social : Résidence Ornano

Bât B, 20200 Bastia

533 052 999 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 19 septembre 2019, il résulte que :

- Monsieur Laurent DUCHAZEABEINEX demeurant Résidence Ornano, Chez Madame Paduani Jacqueline, BASTIA [Corse], a été nommée gérant à compter de la date de l'assemblée générale, suite à la démission de Monsieur Adrien FUSCIARDI.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

Le représentant légal.

SARL ESPACE CONFORT

RCS Bastia 502 852 999

L'Assemblée générale extraordinaire du 15-11-2019 a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

NOMINATION

D'UNE NOUVELLE GERANTE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15-11-2019 fait à BASTIA, Madame COLOMBANI Camille, née le 26-08-1937 à Bastia [2B], demeurant à LE CASTELLARE - MARINE DE PIETRA-CORBARA - 20233 PIETRACORBARA, de nationalité française, est nommée gérante de la société pour une durée illimitée à compter du 15-11-2019. Elle remplace Mr RAGGIOLI Jacques, Walter démissionnaire.

Pour avis : La gérance.

C2C CORSE

SARL au capital de 1.200.000 €uros

Siège social :

Maison près de l'Aqueduc

20167 Mezzavia

403 881 352 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 08/10/2019, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant pour une durée illimitée, Madame Anne-Christine, Aurélie MIRAMOND, demeurant Lieu-dit Tuscia, Résidence Spurtone, 20167 Alata, expert-comptable, à compter de ce jour.

Pour avis,

La Gérance.

AVIS

Par décision du 26/11/19, Madame Juliana FRANCHI, demeurant à LUCCIANA [20290], Lotissement A Marinella 2 a été nommée gérante non associée pour une durée illimitée de la société "SM CONSTRUCTION RENOVATION BATIMENT", SARL au capital de 300.000 € dont le siège est situé à BIGUGLIA [20620], 1, Lot. Campo Vallone - ZI de Tragone [RCS BASTIA 489 293 738], en remplacement de Monsieur Icham SAFFOUR. Mention sera faite au RCS de Bastia.

BUVETTE

COL DE LA CROIX

Société Civile au capital de 8.000 €

Siège social : Col de la Croix

20147 Osani

345 123 897 RCS d'Ajaccio

Le 01/12/2019, l'AGO a décidé de nommer gérant, M. Fabrice CECCALDI 20147 Osani en remplacement de M. Pierre GHIUNTINI. Mention au RCS d'Ajaccio.

AVIS

Par AGO du 26/11/19, les associés de la société "SMC 2B", SARL au capital de 8.000 € dont le siège est situé à BASTIA [20200], 15, Bd Paoli [RCS BASTIA 750 603 912], ont décidé de nommer à compter du 26/11/19 et sans limitation de durée, Madame Juliana FRANCHI, demeurant à LUCCIANA [20290], Lotissement A Marinella 2, en qualité de nouveau Gérant en remplacement de Monsieur Icham SAFFOUR.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

SOCIETES TRANSFERTS

JB Menuiserie

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 12.000 Euros

Ancien siège social :

6, Rue Garibaldi, 38600 Fontaine

Nouveau siège social :

Quartier Merdaja, Bottaccina

20129 Bastelicaccia

839 137 940 RCS Grenoble

Aux termes d'une AGE du 01/11/2019, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social du 6 Rue Garibaldi, 38600 FONTAINE au Quartier Merdaja, Bottaccina, 20129 BASTELICACCIA, à compter du même jour.

En conséquence, les statuts se trouvent modifiés comme suit :

Article 4 : Siège Social

Le siège social est fixé à FONTAINE [38600] 6, Rue Garibaldi.

Il peut être transféré en tout autre lieu situé en France par simple décision du Président avec pouvoir de modification corrélative des statuts. Tout transfert hors de France nécessite une décision unanime des associés.

devient

Le siège social est fixé à Bastelicaccia [20129] Quartier Merdaja, Bottaccina.

Il peut être transféré en tout autre lieu situé en France par simple décision du Président avec pouvoir de modification corrélative des statuts. Tout transfert hors de France nécessite une décision unanime des associés.

Pour avis et mention, Président : M. Jimmy BIDAUT, dmt Quartier, Merdaja, Bottaccina, [20129] BASTELICACCIA.

Ugolou

SCI au cap. de 1000 €

7, Clos de la Souchez, 62153 Souchez

RCS n°750026296

L'age du 8/10/19, a transféré le siège au Hameau de Mausoléo, 20222 Brando.

N° 50

**U SAN PARTEU****SC au capital de 1000 euros****Siège social :****115, Lotissement Cala Stella
San Ambroggio, 20260 Lumio
492 843 719 RCS de Bastia**

L'AGE du 01/11/2019 a décidé de transférer le siège social de la société à Le Clos des Oliviers, Bâtiment B, 20220 L'Ile-Rousse, à compter du 01/11/2019. Mention au RCS de Bastia.

N° 51

FINANCIERE AD**Société à Responsabilité Limitée****Au capital de 10.000 euros****Siège social : Ajaccio (20000)****10, cours du Général Leclerc
495 008 666 RCS Ajaccio****AVIS DE MODIFICATION**

D'une décision prise par l'associé unique en date du 20 novembre 2019, il résulte que le siège social a été transféré, avec effet du 20 novembre 2019, à SERRA DI FERRO (20140) le Village ; aucune activité n'étant maintenue à l'ancien siège social. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 52

U TARAVU**SAS au capital de 1000 €****Siège : Quarciolo - Canaso****20190 Santa Maria Sicche****RCS : Ajaccio 877658880**

L'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2019 a décidé :

- de transférer le siège social à GROSSETO PRUGNA (20128) Place de l'Eglise et ce, à compter de la même date ;
- et de modifier la dénomination sociale qui sera désormais U TARAVU - U RIALZU.

Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence. R.C.S. Ajaccio.

Pour avis.

N° 53

« JERENAN DE LA FERME »**Société Civile au capital de 2.000 €****Siège social : 34, rue du Laos****75015 Paris****439 299 728 R.C.S. Paris**

Par procès-verbal en date du 25 novembre 2019, le Gérant a décidé de transférer le siège social de 34 rue du Laos - 75015 PARIS au La Fontaine du Salario - Chemin du Salario - 20000 AJACCIO et ce, à compter de cette date. Gérant : Monsieur Jean-René BUISSON, né le 30/04/1948 à LIMOGES, demeurant au La Fontaine du Salario - Chemin du Salario - 20000 AJACCIO, de nationalité française.

En conséquence, l'article 4 (siège social) des statuts a été modifié. L'objet social est l'acquisition, la détention, la construction, la propriété, l'administration et la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous droits et biens immobiliers, La durée de la Société est de 99 ans. Mention au RCS Ajaccio.

Pour avis, le gérant.

N° 54

SAS SUD POSE**Société par Actions Simplifiée****Au capital de 1.000 €****Siège : route de Pianelli, Forconu****20137 Porto-Vecchio****813356672 RCS d'Ajaccio**

Par décision du président du 29/11/2019, il a été décidé de transférer le siège social au Lieu-dit CAPRILLE et FINOCCHIO, 20169 BONIFACIO. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 55

BASTIA B.T.P**Société par Actions Simplifiée****Au capital de 1.000 €****Siège : Res San Ghjise, Bât D****20600 Bastia****838508141 RCS de Bastia**

Par décision de l'AGE du 03/09/2019, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 03/11/2018 au 241 Rue Paratojo, BATIMENT A, RESIDENCE PARC MONCEAU, 20200 BASTIA. Mention au RCS de Bastia.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 56

ILE-ROUSSE PROMOTION**Société Anonyme****Au capital de 38.112,25 €****Siège social : Route de Calvi****20220 Ile-Rousse****384 607 933 R.C.S. Bastia**

L'assemblée générale mixte du 15/11/2019 a, avec effet à cette date :

- * nommé Jannick PINNA (50 rue Marcel Paul - 20200 Bastia) administrateur, en remplacement d'Agnès MOULIN ép MARTINETTI, démissionnaire,
- * pris acte de la fin des mandats des Commissaires aux comptes, sans pourvoir à leur remplacement,
- * décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société, en application de l'article L.225-248 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration du même jour a décidé de nommer Paul BEVERAGGI (Route de Monticello - 20220 Ile-Rousse), Président Directeur Général, en remplacement de Marcelle BEVERAGGI ép SOUSSAN, démissionnaire.

N° 57

BOUCHERIE DU MARCHÉ**Société par Actions Simplifiée****Au capital de 1000 euros****Siège social : Immeuble Serra 2****La Poretta, 20137 Porto-Vecchio****817 938 699 RCS Ajaccio**

Aux termes d'une délibération en date du 02/10/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de tous fonds de commerce d'achat et de vente au détail de fruits et légumes, de tous produits d'alimentation et d'épicerie, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

**Pour avis,
Le Président.**

N° 58

**SCP A. GRIMALDI****& J.Y. GRIMALDI****2, rue Chanoine Colombani****20200 Bastia****MODIFICATION STATUTAIRE**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI le 7 novembre 2019, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de BASTIA, le 15 Novembre 2019, Réf : 2019N 0545, a été constatée la modification suivante des statuts de la Société CO-RESCO, Société à responsabilité limitée, au capital de 3.000,00 Euros, dont le siège est à BORGIO (20290) Parc d'activité de Borgo, Porettonne, identifiée au SIREN sous le numéro 524 473 642 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA :

*** Ancienne mention - Article 8****PARTS SOCIALES :**

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

à Monsieur Serge, Isidore FAZZINI,
Cent parts sociales, ci100 parts
numérotées de 1 à 100

*** Nouvelle mention - Article 8****PARTS SOCIALES :**

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit, suite à l'acte de cession de parts reçu par Maître Antoine GRIMALDI, notaire à BASTIA, le 7 novembre 2019 :

à HOLDING R2C,
Cent parts sociales, ci100 parts
numérotées de 1 à 100

*** Ancienne mention - Article 17****GERANCE :**

Monsieur Yannick ROSSI est nommé premier gérant de la société pour une durée illimitée. Monsieur Yannick ROSSI déclare qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de ce mandat.

*** Nouvelle mention - Article 17****GERANCE :**

Suite à l'acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, notaire à BASTIA, le 7 novembre 2019, Monsieur Cyril LEGGIO est nommé gérant de la société pour une durée illimitée.

Monsieur Cyril LEGGIO déclare qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de ce mandat.

**Pour avis,
Le notaire.**

N° 59

MA.RI.KA**Société à Responsabilité Limitée****Au capital de 8.000 euros****Siège social : La Maraninca, Lot 189****20290 Lucciana****452 563 166 RCS Bastia**

Aux termes d'une délibération en date du 28 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- d'étendre l'objet social à l'activité de « hôtel, restauration traditionnelle » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

- a pris acte de la décision prise par M. Henri, Joseph ROCCABIANCA de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouvelle gérante Madame Pascale LAFOURCADE épouse ROCCABIANCA demeurant 189, Lotissement de la Maraninca, 20290 LUCIANA, pour une durée illimitée à compter du 10 novembre 2019.

**Pour avis,
La Gérance.**

N° 60

**FINAPF****SCI au capital de 1000 euros****Siège social : Le Village, 20245 Galéria****539 213 553 RCS de Bastia**

L'AGE du 18/01/2019 a décidé de modifier l'objet social de la société qui devient : L'exploitation hôtelière et para-hôtelière d'établissements spécialisés ans le tourisme. L'exploitation de tous biens immobiliers, leurs aménagements et l'acquisition de tous biens immobiliers. La location desdits immeubles meublés à la journée, la semaine ou au mois à une clientèle touristique n'y élevant pas domicile. Et ce à compter rétroactivement du 20 décembre 2018. Modification au RCS de Bastia.

N° 61

ACULA MUNTAGNOLA**Société par Actions Simplifiée****En cours de transformation****En Société Civile Immobilière****Au capital de 1000 €****Siège social : Lieu-dit Patacchini****Route de Castirla, 20250 Corte****850 414 301 RCS Bastia**

Suivant délibération en date du 30/10/2019, l'AGE, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en Société Civile Immobilière à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1000 €, divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme de SAS, la Société était dirigée par :

Le Président : Monsieur Pierre, Félix PALAZZI demeurant Lieu-dit Patacchini, route de Castirla, 20250 Corté ; Sous sa nouvelle forme de SCI, la Société est gérée par Monsieur Pierre, Félix PALAZZI demeurant Lieu-dit Patacchini, route de Castirla, 20250 Corté.

Pour avis, Le Président.

N° 62

GAZELEC FOOTBALL CLUB**AJACCIO GFCF FOOTBALL****Société à Responsabilité Limitée****Au capital de 20.000.00 €****Siège social : STADE Ange Casanova****Route de Mezzavia, 20167 Mezzavia****752 317 396 RCS Ajaccio**

Suivant décisions de l'associée unique du 03 octobre 2019 :

- Nommer Monsieur Léonetti Dominique, 10 Place du GENERAL de GAULLE à 20000 - Ajaccio en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société DSP FINANCES, pour une période de six (6) exercices, conformément aux dispositions légales, soit jusqu'à la décision annuelle qui sera prise sur les comptes de l'exercice clos en 2024. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

N° 63

CASANOVA SPORT AUTO**Société par Actions Simplifiée****Au capital de 1000 euros****Siège social : Pôle Administratif****Casanova, Rt 50****Terre Plein de la Gare, 20250 Corte**

Aux termes d'une délibération en date du 02 décembre 2019, l'associée unique a décidé de modifier la dénomination de la Société par Actions Simplifiée CASANOVA AUTO PRESTIGE par CASANOVA SPORT AUTO à compter du 02 décembre 2019, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, Le Président,
Monsieur Christophe Casanova.

N° 64

HYPER CURSARU**SAS au capital de 20.000 €****Siège social : Chemin du Fiosello****20090 Ajaccio****851 030 874 RCS Ajaccio**

Par décision du 14/11/2019, l'associé unique a nommé à compter du 14/11/2019, sans limitation de durée :
- La société Cors'Tess, SAS au capital de 25.000 €, ayant son siège social Chemin du Fiosello, 20090 Ajaccio, immatriculée 851 030 874 RCS Ajaccio, représentée par Jean-Luc FERRASSE Président, en qualité de Président de la Société en remplacement de Jean-Luc FERRASSE, démissionnaire,
- Jean-Luc FERRASSE demeurant Allée Laurent Barbagelata, Résidence U Palazzo, Bâtiment C, 20000 Ajaccio, en qualité de Directeur Général de la Société.

N° 65

CHAMADE**Société à Responsabilité Limitée****Au capital de 1000 euros****Siège social :****Résidence les Chênes Verts****20250 Corté****504 731 092 RCS Bastia**

Aux termes d'une délibération en date du 17/10/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de modifier l'objet social aux activités suivantes : Restauration traditionnelle, fabrication et vente de sushi, snack, consommation sur place ou à emporter, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 66

ISODIS**SAS au capital de 40.000 Euros****Siège social : Lieu-dit Michel Ange****20167 Afa****815 038 559 RCS Ajaccio**

Aux termes d'une délibération en date du 14/08/2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Messieurs Jean-Pierre ROGER et Philippe PRUNIER de leur fonction de membres du comité stratégique à compter du 26/07/2018 et a décidé de ne pas procéder à leur remplacement.

Pour avis, Le Président.

N° 67

AVIS

Par décision du 15 octobre 2019, l'associé unique de la société «PETRONI TRANSPORTS», SARL au capital de 20.000 euros dont le siège est à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243] - Lieu-dit Marfisola [819 516 428 BASTIA], a décidé d'étendre l'objet social aux activités de « travaux de mécanique, carrosserie, maintenance SAV et dépannage des VL et PL, ».

**AVIS DE CESSIION
FDS DE COMMERCE**

N° 68

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à AJACCIO du 30 octobre 2019, enregistré au Service des Impôts le 28 novembre 2019, référence 2A04P31 2019 A 01750, La société SNC GARCIA, Société en nom collectif, au capital social de 5000 euros immatriculée sous le numéro 812 690 162 RCS AJACCIO, ayant son siège à AJACCIO [20000], 67 cours Napoléon, A CEDE : A La Société RIOTTOT, Société en nom collectif, au capital social de 5000 euros, dont le siège social est situé 67 cours Napoléon, 20000 AJACCIO, inscrite au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 852 941 632, représentée par Madame Lionilde da Ascencao JUNCAL et Monsieur Charles, André, Jacques RIOTTOT un fonds de commerce de "Librairie, papèterie, journaux, cadeaux souvenir, jeux de grattage, loto, pmu, relais-colis" et de "gérance d'un débit de tabac" sis et exploité AJACCIO [20000], 67 cours Napoléon, moyennant le prix de 280.000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 30 octobre 2019 à 22 heures.

L'acquéreur sera immatriculé au R.C.S d'AJACCIO.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet Sofiral, sis 23 cours général Leclerc, BP 873, 20192 Ajaccio cedex 4.

Pour avis,

N° 69

AVIS

Suivant acte SSP en date à OLMETO du 31/10/2019, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AJACCIO le 25/11/19 Dossier 2019 00040911, référence 2A04P31 2019 A 01732 ; Mme Blanche Marie MONDO-LONI épouse LEONETTI, née le 31/10/54 à AJACCIO [2A], de nationalité Française, demeurant Lieu-dit Cipinello, 20113 OLMETO, a vendu à M. François LEONETTI, né le 02/04/76 à AJACCIO [2A], de nationalité Française, demeurant Lieu-dit Cipinello, 20113 OLMETO, Un fonds de commerce de mécanique automobile, vente de véhicules automobiles connu sous l'enseigne "GARAGE DU VALINCO", sis et exploité à OLMETO 20113, Lieu-dit Cipinello, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, objet d'une immatriculation au RCS d'AJACCIO, sous le n° 451 284 905 moyennant le prix principal de 30.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 30/10/2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au fonds vendu pour la validité et chez Maître Paul-Patrice BARZOTTI, Avocat, 52 bis Boulevard Victor Hugo, 06000 Nice pour la correspondance.

Pour insertion,

N° 70



**Société Titulaire d'un Office
Notarial à Prunelli Di Fiumorbo
Maître Sylvie Micheli
Notaire à Prunelli di Fiumorbo**

**CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO, le 28 OCTOBRE 2019 enregistré SIE POLE ENREGISTREMENT DE BASTIA le 04 NOVEMBRE 2019, DOSSIER 201900038984, REFERENCE 2B04P31 2019 N 00531.

Madame Patricia Simone Renée IRUMBERRY, commerçante, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] A casa di a Pasta, 3 rue Joseph Pietri.
Née à BRETIGNY-SUR-ORGE [91220] le 3 octobre 1969.

A cédé à Monsieur Philippe Paul Dominique ORSUCCI, commerçant, demeurant à ALERIA [20270] Suarelle. Né à BASTIA [20200] le 20 mai 1969.

Le fonds de commerce de restauration de type rapide sis à PORTO-VECCHIO [20137] 3 rue Joseph PIETRI lui appartenant, connu sous le nom commercial IL PASSAGGIO et pour lequel il est inscrit au répertoire des métiers sous le numéro 431 824 408 RM 2A ainsi que tous les éléments corporels et incorporels y attachés moyennant le prix de CINQUANTE MILLE EUROS [50.000,00 €] s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour QUARANTE-SEPT MILLE CINQ CENTES EUROS [47.500,00 EUR],

- aux éléments corporels (matériel) pour DEUX MILLE CINQ CENTES EUROS [2500,00 EUR].

Propriété et prise de possession rétroactivement à compter le 1er juillet 2019, Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'office notarial de Maître Alain SPADONI, Immeuble "Le Régent" 3 avenue Eugène Macchini - BP 101 - 20177 AJACCIO où domicile a été élu à cet effet, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

Pour avis,

Signé : Maître Sylvie MICHELI, Notaire.

**MODIFICATION
CAPITAL**

N° 71



**Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour**Spécialiste en droit fiscal****et droit douanier****32, Boulevard Paoli****20200 Bastia****Tel : 04.95.37.64.79****Fax : 04.95.38.54.71**

Suivant AGE du 13/11/2019, les associés de la société «ARMENTAJO», SARL au capital de 2250 €, dont le siège est Bocca Dell Oro - 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 495 267 353], ont décidé de porter le capital de 2250 € à 2490 €, par l'émission de 8 parts nouvelles de 30,00 € chacune, lesquelles parts ont été souscrites en totalité par la SARL «LES TOITS DE SANTA GIULIA», et libérées en numéraire.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 72

M.A.P.A.**Société à Responsabilité Limitée****Au capital de 7600 euros****Siège social : Chemin de Casabiti****20620 Biguglia****482 303 773 RCS Bastia**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 25 novembre 2019 que le capital social a été augmenté de 250.000 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à sept mille six cents euros [7.600 euros]

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à deux cent cinquante-sept mille six cents [257.600 euros]

Pour avis, La Gérance.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 73

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/11/2019 fait à AJACCIO, enregistré au Service des Impôts de AJACCIO le 26/11/2019, SARL TECHNOLOGIES NOUVELLES ET BUREAUTIQUE "TNB", SARL au capital de 7622,45 € dont le siège social est Route du Stiletto, Lot 12, Lotissement Stiletto, 20090 AJACCIO, immatriculée au RCS D'AJACCIO sous le n° 343 401 105 a confié à la SAS LUCCIONI MOBILIER, SAS au capital de 1000 €, dont le siège social est Lot.12 - Lotissement Stiletto - Route de Stiletto - 20090 AJACCIO, en cours d'immatriculation au RCS de AJACCIO. L'exploitation à titre de location-gérance d'un fonds de commerce de matériel et de mobiliers de bureau, accessoires d'aménagement et conseil en aménagement situé Lot.12 - Lotissement Stiletto - Route du Stiletto - 20090 AJACCIO, connu sous le nom de "TNB". Pour une durée de trois années consécutives à compter du 15/11/2019 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé,
SAS LUCCIONI MOBILIER,
Le locataire-gérant.

N° 74

AVIS

Par acte SSP en date à BASTIA du 21 novembre 2019, Madame Fernande BABY-BORONAT demeurant App n°20 Bât E - 1615 Avenue de Borgo à 20290 BORGIO a donné en location-gérance à Monsieur Norbert, Joseph SAGEOT demeurant Provence Logis de Montessoro - Bât W 84 à 20600 BASTIA, un fonds de commerce de Restaurant [grande restauration], vente de boissons sous l'enseigne « A MERENDELLA » sis à BASTIA [20600] - LUPINO - Immeuble le Béarn pour une durée d'une année à compter du 1er décembre 2019, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

P.U.I.

N° 75

**Sébastien SEBASTIANI****Avocat à la Cour****11, bis Avenue Jean Zuccarelli****20200 Bastia****Tél : 04.95.58.19.20****E-mail : avocat@sebastiani.fr**

DEBUT DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 19/11/2019.

Monsieur ALBERTUCCI Stéphane, demeurant 31, Allée Monte Stello, Lotissement Luccianella, 20600 Furiani.

A donné en location-gérance à : La Société L'ALTAGNA, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 euros, Ayant son siège social 31, Allée Montestello Lotissement Luccianella, 20600 Furiani.

En cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia. Un fonds de commerce de débit de boissons exploité à BASTIA [20200], Immeuble le Novelty, Avenue Emile SARI, à l'enseigne Brasserie Impasse, à compter du 01/12/2019 pour une durée 3 ans.

Pour insertion.

N° 76

**Sébastien SEBASTIANI****Avocat à la Cour****11, bis Avenue Jean Zuccarelli****20200 Bastia****Tél : 04.95.58.19.20****E-mail : avocat@sebastiani.fr**

AVIS DE RÉSILIATION DU CONTRAT DE LOCATION GÉRANCE

Le 10 novembre 2019, il a été mis fin, avec effet au 10 novembre 2019, au contrat de location gérance en date du 06 août 2014 signé entre :

Monsieur Stéphane ALBERTUCCI, né le 18/07/1977 à BASTIA, demeurant 31, Allée Monte Stello, Lotissement LUC-CIANELLA, 20600 Furiani.

En qualité de bailleur, Et la SAS ALESANI, ayant son siège social Villa Françoise, Quartier l'Annonciade, 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 803 867 779 RCS BASTIA.

Portant sur le fonds de commerce de débit de boissons exploité à BASTIA, Immeuble le Novelty, Avenue Emile SARI, à l'enseigne Brasserie Impasse.

N° 77

AVIS

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti par acte SSP par Monsieur BORONAT Claude [497 011 320 - radié du RCS 93/A/322] à Monsieur Jean-Pierre LAMPERTI [320 746 589] demeurant 9 rue Sisco à BASTIA [20200], d'un fonds de commerce de Restaurant (grande restauration, débit de boissons 4ème catégorie à l'enseigne « A MERENDELLA » sis à BASTIA [20200] - immeuble « le Béarn » - Lupino, a pris fin par résiliation amiable le 30 Novembre 2019.

Pour avis,

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 78

ACHILLI**Société en Nom Collectif****Au capital de 1.600 Euros****Siège Social : Casamozza****Immeuble Saint-Jean, 20290 Lucciana****491 119 673 RCS Bastia**

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 26 novembre 2019, L'associée unique personne morale de la société civile immobilière dénommée ACHILLI, a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de ladite société. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société en nom collectif dénommée ACHILLI au profit de la société dénommée M.A.P.A, associée unique personne morale de la société dénommée ACHILLI, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret numéro 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société dénommée ACHILLI peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de BASTIA. Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis,

N° 79

Afella construction**SASU au capital de 1500 €****Siège social :****Route de la Palavesa, Analonga****Chez Monsieur Mohamed Affelah****20137 Porto-Vecchio****749839072 RCS Ajaccio**

Le 21/10/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Afella Mustapha, Rue du Stazzale, Imm. Milanini, 20137 Porto-Vecchio et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 80

SASU "CALINU"**Société par Actions Simplifiée****Au capital de 1500,00 euros****Siège social : Rue principale****20150 Ota****RCS Ajaccio : 838 281 269**

Par décision de l'AGE du 31/10/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme ANTONINI Annonciade, rue Principale, 20150 Ota, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 81

**Etude de Maîtres****Philippe ROMBALDI****Thomas FORT****et Dominique BARTOLI,****Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud)****3, cours Général Leclerc**

AVIS DE LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître Philippe ROMBALDI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Philippe ROMBALDI, Thomas FORT et Dominique BARTOLI, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 3 cours Général Leclerc, le 23 décembre 2014, publié au Service de la Publicité Foncière et l'Enregistrement d'AJACCIO, le 29 janvier 2015 volume 2015P, numéro 839, il a été procédé à la liquidation et au partage de la société civile immobilière dénommée RAFFALLI, au capital de 2.000,00 EUR, dont le siège est à AJACCIO [20000], 71, Cours Napoléon, identifiée au SIREN sous le numéro 478 747 561 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO existant entre : Monsieur Daniel RAFFALLI, expert-comptable, et Madame Apollonie OTTAVIANI, Professeur, son épouse, demeurant ensemble à AJACCIO [20000] 71, cours Napoléon. Son actif net social a été partagé entre ses membres.

La liquidation a été clôturée par suite du partage de la totalité de l'actif net social.

Quitus a été donné au liquidateur.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO et la société sera radiée du registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Le notaire.

N° 82

MT SERVICES**Société à Responsabilité Limitée****En liquidation****Au capital de 7000 euros****Siège social :****Lotissement U Munticellu, N°19****20137 Porto-Vecchio****534 474 622 RCS Ajaccio**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 06 novembre 2019, enregistré à AJACCIO le 20/11/2019. Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2019 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur NIERI Cyril, demeurant Lotissement U Munticellu, N°19, 20137 Porto-Vecchio, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Lotissement U Munticellu, N°19, 20137 Porto-Vecchio, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 83

SARL ADI**CONDITIONNEMENT****Au capital de 7622.45 €****Siège social :****59 Bis Route de San Martino di Lota****20200 Pietranera****Siret 414 647 347 00015**

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 31 décembre 2005 et tenue au siège de l'entreprise a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2005 à minuit et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé chez Madame MARIOTTI Corinne, 05 chemin du Campo Tendu, 20200 PIETRANERA, siège de la liquidation. Elle a nommé comme liquidateur Madame MARIOTTI Corinne, 05 chemin du Campo Tendu, 20200 PIETRANERA en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le gérant,

N° 84

SARL MURATI LUCIEN**Au capital de 7622.45 Euros****Siège social : Lieu-dit Cisternino****20217 Saint-Florent****Siret 327 203 550 00014**

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 31 mars 2007 et tenue au siège de l'entreprise a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mars 2007 à minuit et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé chez Monsieur MURATI Lucien, Plaine d'Oletta, 20232 Oletta siège de la liquidation. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur MURATI Lucien, Plaine d'Oletta, 20232 Oletta en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le gérant,

N° 85

SCI JULIE XII

SCI au capital de 1.000.000 €
Siège social : Route du Stiletto
Pôle d'Activité du Stiletto
20090 Ajaccio
844579524 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 22/09/2019, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 Ajaccio pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 22/09/2019.
 Radiation du RCS d'Ajaccio.

N° 86

SCI JULIE XIV

SCI au capital de 600.000 €
Siège social : Route du Stiletto
Pôle d'Activité du Stiletto
20090 Ajaccio
844580787 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 22/09/2019, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 Ajaccio pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 22/09/2019.
 Radiation du RCS d'Ajaccio.

DEPOSEZ vos annonces à :
al-informateurcorse@orange.fr

N° 87

SCI JULIE IV

SCI au capital de 1.000.000 €
Siège social : Route du Stiletto
Pôle d'Activité du Stiletto
20090 Ajaccio
844579011 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 22/09/2019, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 Ajaccio pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 22/09/2019.
 Radiation du RCS d'Ajaccio.

N° 88

PROMOTION
U SANTA MARIA

SCI au capital de 1.000 €
Lieu-dit Costa - 20232 Oletta
792 107 260 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 05 novembre 2019 à 9h au siège social, les associés de PROMOTION U SANTA MARIA, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé le compte définitif de liquidation amiable et déchargé RUGANI FINANCIERE de son mandat de liquidateur, lequel lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
 Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

N° 89

L'EMERAUDE

SARL au capital de 1000 €
Siège social : Résidence San Ghuvan
Rue des Romarins
Lieu-dit Lazaretto, 20000 Ajaccio
812601052 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 17/10/2019, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. AGHAL-LOUCHE Fahmi Chemin de Carosaccia, Résidence A Merendella, Bâtiment B, 20090 Ajaccio pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 17/10/2019
 Radiation du RCS d'AJACCIO.

N° 90

SCI JULIE VIII

SCI au capital de 600.000 €
Siège social : Route du Stiletto
Pôle d'Activité du Stiletto
20090 Ajaccio
844579755 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 22/09/2019, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 Ajaccio pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 22/09/2019.
 Radiation du RCS d'Ajaccio.

N° 91

SCI JULIE XI

SCI au capital de 800.000 €
Siège social : Route du Stiletto
Pôle d'Activité du Stiletto
20090 Ajaccio
844580332 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 22/09/2019, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 Ajaccio pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 22/09/2019.
 Radiation du RCS d'Ajaccio.

N° 92

SCI JULIE VII

SCI au capital de 400.000 €
Siège social : Route du Stiletto
Pôle d'Activité du Stiletto
20090 Ajaccio
844579664 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 22/09/2019, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 Ajaccio pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 22/09/2019.
 Radiation du RCS d'Ajaccio.



04 95 32 04 40

N° 93

SCI JULIE XV

SCI au capital de 600.000 €
Siège social : Route du Stiletto
Pôle d'Activité du Stiletto
20090 Ajaccio
844580860 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 22/09/2019, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 Ajaccio pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 22/09/2019.
 Radiation du RCS d'Ajaccio.

N° 94

SCI JULIE V

SCI au capital de 400.000 €
Siège social : Route du Stiletto
Pôle d'Activité du Stiletto
20090 Ajaccio
844579425 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 22/09/2019, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 Ajaccio pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 22/09/2019.
 Radiation du RCS d'Ajaccio.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 95

SCI JULIE X

SCI au capital de 700.000 €
Siège social : Route du Stiletto
Pôle d'Activité du Stiletto
20090 Ajaccio
844580183 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 22/09/2019, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 Ajaccio pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 22/09/2019.
 Radiation du RCS d'Ajaccio.

N° 96

SASU «CALINU»

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1500,00 euros
Siège social : Rue principale
20150 Ota
Rcs Ajaccio : 838 281 269

Par décision de l'AGE du 31/10/2019, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Mme ANTONINI Annonciade rue Principale, 20150n OTA, quitus de gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 31/10/2019.
 Radiation au RCS d'AJACCIO.

N° 97

SCI JULIE IX

SCI au capital de 1.200.000 €
Siège social : Route du Stiletto
Pôle d'Activité du Stiletto
20090 Ajaccio
844580019 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 22/09/2019, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 Ajaccio pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 22/09/2019.
 Radiation du RCS d'Ajaccio.

N° 98

SCI JULIE VI

SCI au capital de 400.000 €
Siège social : Route du Stiletto
Pôle d'Activité du Stiletto
20090 Ajaccio
844579524 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 22/09/2019, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 Ajaccio pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 22/09/2019.
 Radiation du RCS d'Ajaccio.

CHANGEMENT
MATRIMONIAL

N° 99



SCP MAMELLI
Notaires

20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00
scp.mamelli@notaires.fr

CHANGEMENT
DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Vannina MAMELLI, Officier public, Notaire Associée à SAINT-FLORENT, le 18 décembre 2018, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par : Monsieur Van, Thang, Eléonore NGUYEN, Inspecteur des finances publiques, et Madame Christelle, Carole MAGAUD, Journaliste, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-FLORENT [20217] résidence Mare e Vista. Monsieur est né à SAIGON [VIET NAM DU SUD] le 29 décembre 1962, Madame est née à LE BLANC-MESNIL [93150] le 3 avril 1974. Mariés à la mairie de PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT [75012] le 17 avril 2010 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.



04 95 32 02 38

N° 100

**AVIS D'ATTRIBUTION****PROCÉDURE NÉGOCIÉE****AVEC MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLE****ENTITÉ ADJUDICATRICE****MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT****CCI2B/DC/2019.021****NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Type de pouvoir Adjudicateur / Entité Adjudicatrice : Etat

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires.

Objet du marché : Le remplacement d'une partie du système de gestion des équipements dynamiques sur le port de commerce de Bastia

Lieux d'exécution : Port de Commerce de Bastia 20200.

Nomenclature Européenne CPV :

34 92 30 00 - 3 Equipement de contrôle de la circulation routière.

34 92 40 00 - 0 Panneaux à messages variables.

Mode de dévolution du marché :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'exécution de la prestation.

Mode de passation du marché :

Le marché public est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable définie par les articles 1er, 121, 26, 341b, 74 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Critères de jugement des offres :

* Prix : 60%

* Délai d'exécution : 20%

* Valeur technique au regard de : 20%

- Moyens humains dédiés à l'exécution des prestations

- Moyens matériels dédiés à l'exécution des prestations

- Méthodologie présentée pour l'exécution des prestations

L'avis de marché a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et sur le JAL l'informateur Corse le 26 février 2019

Nombre de candidature reçue : 01

Nombre d'offres reçues : 01

Date de notification du marché : 02 juillet 2019

Nom et adresse de l'attributaire :

SARL AUTOMATISMES CORSES

RN 193 - VALROSE

20290 BORGIO

Prix du marché : 1.104.919 € HT.

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

ORGANE CHARGE DES PROCÉDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télécourcs citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité.

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE : Le 28 novembre 2019

Date d'envoi du présent avis : Le 28 novembre 2019

N° 101

**AVIS D'ATTRIBUTION****PROCÉDURE NÉGOCIÉE****AVEC MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLE****ENTITÉ ADJUDICATRICE****MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT****CCI2B/DC/2019.001****NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Type de pouvoir Adjudicateur/Entité Adjudicatrice : Etat

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires.

Objet du marché : Mission de maîtrise d'œuvre destinée à l'ensemble des travaux nécessaires à l'aménagement du Poste 8 Phase 2 du Port de Commerce de Bastia

Lieux d'exécution : Port de Commerce de Bastia 20200.

Nomenclature Européenne CPV :

71000000-8 : Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection Mode de dévolution du marché :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Par nature, la mission « loi MOP » ne peut être allotie.

Mode de passation du marché :

Le marché public est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles 1er, 121, 26, 341b, 74 et 90 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Critères de jugement des offres :

1. Taux de rémunération : 50%

2. Délai de réalisation de la mission : 10%

3. Valeur technique au regard de la : 40%

- Méthodologie

- Organisation de l'équipe

- Compréhension du programme

L'avis de marché a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et sur le JAL l'informateur Corse, le 1er février 2019

Nombre de candidature reçue : 05

Nombre d'offres reçues : 05

Date de notification du marché : 02 juillet 2019

Nom et adresse de l'attributaire :

SAS SOFID

59 rue Nelson Mandela

ZAC Tournezy 1

34070 MONTPELLIER

Prix du marché : 86.020 € HT.

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

ORGANE CHARGE DES PROCÉDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télécourcs citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité.

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi au JOUE : Le 28 novembre 2019

Date d'envoi du présent avis : Le 28 novembre 2019

Services Annonces Legales - 04 95 32 89 92

N° 102

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
DIPARTIMENTU DI CORSICA SUPRANA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité



AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE LUMIO

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que par délibération n° 85/2019 en date du 18 novembre 2019 le conseil municipal de Lumio a arrêté le nouveau projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune. Le texte de cette délibération est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie pour une durée d'un mois.

Le dossier de cet arrêt est disponible au public pour consultation en Mairie de Lumio, aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

Il est consultable sur le site de la commune : <https://www.mairie-lumio.fr/>

Le Maire, Etienne SUZZONI.

N° 103

AVIS DE MARCHÉ

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A , 20B

SERVICES

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Cté Cnes de l'Alta-Rocca.

Correspondant : PERETTI SUZANNE - BP 07 - Rue Sorba - 20170 LEVIE

tél. : 04-95-78-47-93 - télécopieur : 04-95-78-44-77

Courriel : juridique@alta-rocca.com

Adresse internet : <http://alta-rocca.com>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://alta-rocca.com>.

Objet du marché : Réhabilitation et extension de l'ancienne gendarmerie de Levie : mission de CSPS

Caractéristiques principales : Mission de Coordination SPS de niveau 2 pour les travaux de restructuration de l'ancienne gendarmerie de Levie

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>].

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupe-ment. [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>].

Autres renseignements demandés :

- Autres renseignements demandés : Attestations de niveau II requises par le code du travail, au titre des certificats de qualifications professionnelles

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Valeur technique : 70% ;

- Prix des prestations : 30%.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 27 décembre 2019 à 16:00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28 novembre 2019.

N° 104

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mèl : marches-publics@odarc.fr

web : <http://www.odarc.fr>

Objet : Rénovation de bâtiment agricole

Référence acheteur : 19/TX/007/MA

Nature du marché : Travaux

Procédure adaptée

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépiano

20407 Bastia Cedex - Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 25/11/19

Marché n° : 007-2019

SARL DA MOTA, Hameau Lugo, 20231 Venaco

Montant HT : 42.840,00 Euros

Envoi le 29/11/19 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 105

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20 CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE GROSSETO-PRUGNA

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1 - Identification de l'organisme acheteur :

Commune de GROSSETO-PRUGNA

N° Siret 212 001 309 00013

Service de la commande publique

Adresse : Mairie annexe, BP 93, 20166 PORTICCIO

Tel : 04.95.25.29.29/Fax : 04.95.25.06.21

Courriel : dgs@mairie-gpp.corsica

2 - Nature du marché : Marché de services

3 - Type de procédure : Procédure adaptée sur le fondement des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

4 - Objet du marché : Souscription de contrats d'assurance pour la commune de Grosseto Prugna - Porticcio [20166].

Le marché se décompose en six (6) lots :

Lot 1 : dommages aux biens et risques annexes

Lot 2 : responsabilité civile et risques annexes

Lot 3 : flotte automobile et risques annexes

Lot 4 : protection juridique des agents et des élus et risques des lots

Lot 5 : embruns, navigation plaisance

Lot 6 : prévoyance du personnel

Les candidats pourront remettre un dossier de candidature et un dossier d'offre pour un ou plusieurs lots sans limitation.

5 - Caractéristiques principales : Les caractéristiques principales sont décrites dans le cahier des clauses techniques particulières [C.C.T.P] pour chacun des lots. Lieu d'exécution : PORTICCIO [20166]

6 - Variantes : oui - voir article 5.2 du règlement de consultation. Les variantes doivent être chiffrées indépendamment du projet de base.

7 - Durée du marché ou délai d'exécution : Les délais d'exécution sont fixés dans l'acte d'engagement ainsi que dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières

8 - Critères d'attribution pondérés : Les candidatures et les offres qui les accompagnent, seront jugées au regard des critères définis à l'article 10 du Règlement de consultation, et suivant la pondération, savoir :

- nature et étendue des garanties et des franchises au regard du CCTP : 60 points

- conditions tarifaires : 30 points

- Modalités et procédure de gestion des dossiers et notamment des sinistres : 10 points

Le candidat obtenant la meilleure note sur 100 se verra attribuer le marché.

9 - Modalités de financement et de paiement : Financement : ressources propres ; Paiement par virement bancaire dans un délai de paiement de 30 jours.

10 - Retrait du dossier de consultation :

Les documents de la consultation sont gratuitement mis à disposition des opérateurs économiques sur le profil d'acheteur <https://www.e-marchespublics.com/>

11 - Date limite de réception des offres : le 26 décembre 2019 à 11h30

12 - Conditions de remise des offres : La transmission des documents par voie électronique devra se faire à l'adresse suivante :

<https://www.e-marchespublics.com/>

Les plis électroniques devront contenir des fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée

13 - Langue dans laquelle les offres doivent être rédigées : Français

14 - Unité monétaire utilisée : l'euro.

15 - Conditions de participation : définies aux articles 5.6 et 7 du Règlement de consultation

16 - La Commune se réserve le droit d'engager une phase de négociation pour chacun des lots avec les 3 premiers candidats à l'issue d'un premier classement réalisé dans les conditions et conformément à l'article 10.2.2 du présent règlement de consultation.

17 - Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

18 - Demande de renseignements complémentaires : Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent adresser leurs questions sur le document de consultation uniquement par la voie électronique sur le site acheteur à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com/>

19 - Autres renseignements :

- Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel les renseignements peuvent :

Tribunal Administratif de BASTIA,

Villa Montépiano, 20407 Bastia Cedex

[Téléphone : 04.95.32.88.66. Télécopie : 04.95.32.38.55].

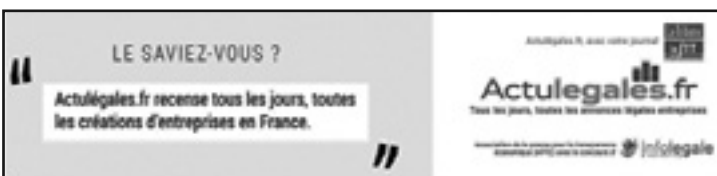
Support(s) de parution :

<http://grosseto-prugna.e-marchespublics.com>

<http://www.e-marchespublics.com>

Date et heure limite de dépôts :

Offre : 26/12/2019 à 11 h 30



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**2ème insertion**

La commune de Barrettali informe ses administrés et toutes les personnes qui peuvent être intéressées, qu'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est organisée. Cette enquête publique est ouverte par **arrêté du Maire n° 10/2019** du 7 novembre 2019.

Elle a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées, d'examiner le projet d'élaboration du P.L.U et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

A l'issue de cette enquête et au vu des conclusions de Madame le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Madame Carole Savelli, domiciliée à Acquaniella, BP 9, 20220 L'île-Rousse, exerçant la profession d'ingénieur CNAM, a été désignée commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

L'enquête publique se déroulera du **vendredi 29 novembre 2019 au lundi 30 décembre 2019 inclus**

Le dossier d'enquête publique comprenant le projet d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme, les avis relatifs au projet arrêté en Conseil Municipal, les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobile, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Barrettali pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture au public : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public pour déposer ses observations éventuelles sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1751>

où le dossier d'enquête publique en version dématérialisée sera également disponible.

Ce registre sera ouvert du **vendredi 29 novembre 2019 à 8 h 30** et clos automatiquement le **lundi 30 décembre 2019 à 16 h 30** précise, date et heure de clôture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :

* Vendredi 29 novembre : de 8h 30 à 11 h 30

* Lundi 9 décembre : de 9 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30

* Lundi 30 décembre : de 9 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête papier ou dématérialisé ou bien encore, les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la commune de Barrettali, le dossier avec son rapport dans lequel figure séparément ses conclusions motivées et avis.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

Le rapport, conclusions et avis du commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci et sur le site du registre dématérialisé et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire à l'adresse suivante :

Hameau de Chiesa - 20228 BARRETTALI - Téléphone : 04-95-35-10 54

COMMUNE D'OCANA**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Ouverture d'une enquête publique préalable au projet de déclassement dans le domaine privé communal en vue de l'aliénation d'un chemin de service au lieu-dit « Chiosa »

2ème insertion,

Conformément aux dispositions de l'arrêté municipal n° 40-2019 en date du 15 novembre 2019, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de déclassement dans le domaine privé communal en vue de l'aliénation d'un chemin de service au lieu-dit « Chiosa ».

L'enquête se déroulera à la Mairie d'Ocana pendant une durée de 16 jours du **vendredi 6 décembre 2019 à 8h30 au samedi 21 décembre 2019 à 12h00** aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (9h00 - 12h30 le lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le Commissaire enquêteur désigné pour cette affaire.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par courrier à Monsieur le Commissaire Enquêteur Mairie d'Ocana - 20117 Ocana ou par courriel à son intention ocana3@wanadoo.fr.

A cet effet Monsieur COLONNA d'ISTRIA Raphaël a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire la présente enquête publique.

Il recevra le public à la Mairie d'OCANA :

- vendredi 6 décembre 2019 de 8h30 à 11h30, ouverture de l'enquête publique ;

- mercredi 11 décembre 2019 de 17h00 à 20h00 ;

- samedi 21 décembre 2019 de 9h00 à 12h00, clôture de l'enquête publique.

Un mois après la clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de Monsieur le Commissaire Enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Mairie d'Ocana pendant un an.

AVIS DE MARCHÉ**DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A , 20B****SERVICES**

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Cté Cnes de l'Alta-Rocca.

Correspondant : PERETTI SUZANNE - BP 07 - Rue Sorba - 20170 LEVIE

tél. : 04-95-78-47-93 - télécopieur : 04-95-78-44-77

Courriel : juridique@alta-rocca.com

Adresse internet : <http://alta-rocca.com>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://alta-rocca.com>.

Objet du marché : Missions de diagnostic amiante et plomb avant travaux, de relevés de géomètre et d'études géotechniques

Caractéristiques principales : DAAT, relevés de géomètre et études géotechniques pour la restructuration de l'ancienne gendarmerie de Levie

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>].

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>].

Autres renseignements demandés :

- Autres renseignements demandés : Pour la mission de diagnostic amiante et plomb avant travaux, un certificat de compétence en cours de validité conformément à la norme NF EN ISO/CEI 17024 et à l'arrêté du 25 juillet 2016

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Valeur technique : 70% ;

- Prix des prestations : 30%.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 27 décembre 2019 à 16:00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28 novembre 2019.

Renseignements relatifs aux lots :

Lot n° 1 : Diagnostic Amiante et Plomb Avant Travaux [DAAT].

Diagnostic amiante et plomb avant travaux de restructuration de l'ancienne gendarmerie de Levie

Lot n° 2 : Relevés de géomètre.

Exécution de relevé du bâti existant de l'ancienne gendarmerie de Levie

Lot n° 3 : Etudes géotechniques.

Réalisation d'études géotechniques G2 AVP et G2 PRO sur le site de l'ancienne gendarmerie de Levie.

AVIS DE MARCHÉ**DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A , 20B****SERVICES**

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Cté Cnes de l'Alta-Rocca.

Correspondant : PERETTI SUZANNE - BP 07 - Rue Sorba - 20170 LEVIE

tél. : 04-95-78-47-93 - télécopieur : 04-95-78-44-77

Courriel : juridique@alta-rocca.com

Adresse internet : <http://alta-rocca.com>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://alta-rocca.com>.

Objet du marché : Mission d'Ordonnancement Pilotage et Coordination de chantier [OPC]

Caractéristiques principales : Mission d'OPC pour les travaux de restructuration de l'ancienne gendarmerie de Levie

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>].

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>].

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Valeur technique : 70% ;

- Prix des prestations : 30%.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 27 décembre 2019 à 16:00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28 novembre 2019.

N° 110



PREFET DE HAUTE-CORSE

**Agence Régionale de Santé de Corse
Direction Santé Environnement et Veille Sanitaire
Service Santé Environnement de Haute-Corse**

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau des captages de Pozzule, Rebbia, Osse, Sciutana, Funtana Bona, Penterelle 1-2 et Mugliarinu, utilisée pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de Piedicorte di Gaggio, a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral PREF 2B/ARS/SE n°2019-12 en date du 15 novembre 2019.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans cet arrêté. La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en mairie de Piedicorte di Gaggio où ils pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en mairie de Piedicorte di Gaggio en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

**Le Préfet de la Haute-Corse,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Frédéric LAVIGNE.**

**DERNIERES
MINUTES**

N° 111

**AVIS DE CHANGEMENT
DE NOM PATRONYMIQUE**

M. Kevin HAMOUDA 2 rue, l'herminier, 20600 BASTIA, né le 29/03/1993 à BASTIA [20] dépose une requête auprès du garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : RAFAELLI.

N° 112

AVIS

Suivant PV de l'AGE du 04/11/2019, les associés de la SAS BIG CHOICE au capital de 1000 Euros, siège social : Avenue de la Libération - Immeuble le Rivoli - 20600 BASTIA, RCS 809 428 766 BASTIA, ont décidé à compter de cette même date ; de nommer en qualité de président Monsieur Imad Eddine ABAKKOU, demeurant 9 Rue Hibiscus - Résidence Le Victoria - Bat.C1 - Montpellier 34000, en remplacement de Monsieur Mustapha IBELAAZI démissionnaire.

N° 113

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 26/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de deux ans à l'encontre de :

M. Cristiani François Pascal
Né le 16/11/1977 à Bastia (Haute-Corse)
De nationalité française

Domicilié : 6, rue Saint Jean,
Rés. Ficabruna,
20620 Biguglia

Non inscrit au RCS Bastia
Mme Cristiani Née Martinetti
Stéphanie Laure
Née le 03/03/1979
à Bastia (Haute-Corse)
De nationalité française

Domiciliée : 6, rue du Canal, Ficabruna,
20620 Biguglia

Non inscrite au RCS Bastia
Gérant et Gérante
de Fait de la SARL AITEC

Activité : Conception et réalisation
d'installations électriques

Rés. Saint-Joseph
Route de Saint André, Ld Campo,
20620 Biguglia

RCS Bastia : B 450 438 767, 2003 B 225

**Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova,
Greffier.**

N° 114

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 26/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :

Socolad [SARL]

Avenue Sampiero Corso
Centre Commercial Le Polygone
20600 Bastia

Activité : Pizzeria - Saladerie - Restauration rapide - Sushis - Burger et Tacos
RCS Bastia : B/534 177 472, 2011 B 384

A fixé la durée de ce plan à 10 ans
Commissaire à l'exécution du Plan :

SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
17, Boulevard Paoli
CS 0002
20200 Bastia Cedex 9

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 115

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 26/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a Modifié le Plan de Redressement de :

Bereni Jean François
4, rue Abbatiucci,
Rés Paoli
"EMERAUDE"
20200 Bastia

Activité : Vente de vêtements

RCS Bastia : A 312 038 714, 78 A 19
Commissaire à l'exécution du Plan :

(Me Bernard ROUSSEL)
850, rue Etienne Lenoir
BP 89068
30972 Nîmes Cedex 9

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 116

**EXTRAIT DES MINUTES
DU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE D'AJACCIO**

Par jugement en date du 07/10/2019, le Tribunal de Commerce d'Ajaccio a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Euro Corse Voyages SARL
Paltanaggia, 20146 Sotta

Activité : Ligne de transport de voyageurs, entreprise de transports publics et voyageurs, le transport public routier de marchandises et location de véhicules industriels...

RCS Ajaccio : 304 012 255 - 1975/B/59
Immatriculation secondaire RCS Bastia 2008/B/196

1, rue José Luccioni, 20200 Bastia

Activité : Ligne de transport de voyageurs, entreprise de transports publics et voyageurs, le transport public routier de marchandises et location de véhicules industriels...

Mandataire Judiciaire :

Me Jean Pierre CELERI
Demeurant à Ajaccio [20000]
2, Cours Napoléon

Administrateur Judiciaire :

SELARL Barronie-Langet,
Prise en la personne de Maxime Langet,
demeurant, 14, rue du Viaduc
[94130] Nogent Sur Marne,

avec pour mission d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion.

Date de cessation des paiements :

Le 08/04/2018

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>



N° 117

**AVIS DE CHANGEMENT
DE NOM PATRONYMIQUE**

Madame DESBAR Vanessa, demeurant Viagenti, 20131 Pianottoli-caldarellu [], agissant tant en son nom personnel qu'au nom de leur enfant mineur DESBAR Lowan, né le 17/02/2009 à Guilherand-granges [Ardèche], dépose une requête auprès du Garde des Sceaux afin de s'appeler à l'avenir Luminetti ou Milédy ou Titange.

Pour avis,

N° 118

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce référence ALP00011416 parue dans "ICN Informateur Corse Nouvelle", le 22/11/2019 concernant la société SCM KPS.

Lire il a été pris acte de la démission des Gérants Monsieur Walib KHATIB et Monsieur François PASQUALINI, à compter du 01/11/2019.

En lieu et place de il a été pris acte de la démission du Gérant Monsieur Walib KHATIB, à compter du 01/11/2019.

**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**

infogreffe.fr
Les Greffes des Tribunaux de Commerce

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures
des services divers

Réunions,
colloques,
meetings

Assemblées générales, conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux

Inscriptions,
recrutements,
concours



**SERVICE
GRATUIT**

POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE, JE ME RENDS SUR www.icn.corsica/publier-une-info

POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,
ICN A CONFIE LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE À CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR
AVANCE POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ À STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE...

CORSE REGIPUB SAS M. STÉPHANE BRUNEL

TÉL. 0612 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr

EXPÉRIENCES IMMERSIVES

A CiTaDeLLA
di CoRti

UNE CITADELLE

POUR HORIZON

Conception : G.L. © Musée de la Corse/CdC



16/11/2019
31/03/2021

**Museu
di a Corsica**
Jean-Charles Colonna

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

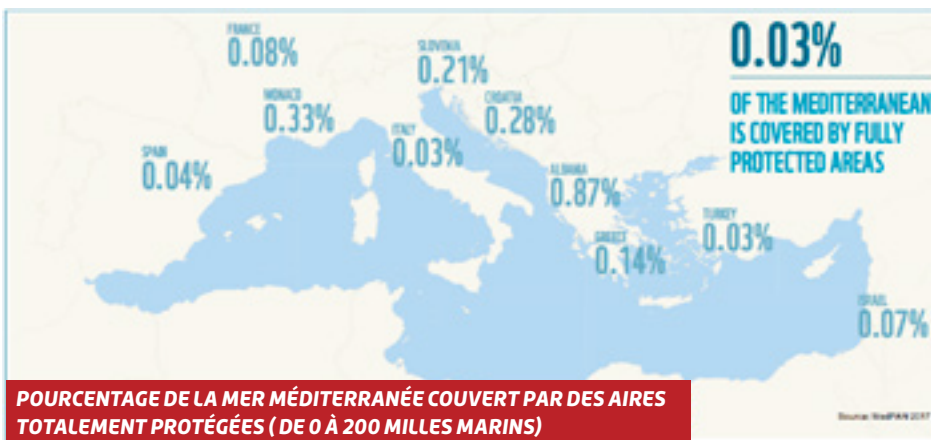
04.95.45.25.45 museudiacorsica@isula.corsica

www.museudiacorsica.corsica

CONVENTION DE BARCELONE POUR LA MÉDITERRANÉE

Le WWF pose le constat d'un échec

«Les pays méditerranéens échouent à protéger la Méditerranée alors que la biodiversité décline à un rythme sans précédent». C'est le constat sévère que posait le WWF à la veille de la conférence des parties de la convention de Barcelone sur la protection de la Méditerranée qui se tenait à Naples du 2 au 5 décembre. Les gouvernements des pays méditerranéens s'y réunissaient pour évaluer leurs progrès en matière de protection de la biodiversité dans le Mare nostrum et amorcer leur nouveau plan d'action post-2020. Mais à en croire le rapport de l'ONG internationale, ils ont du pain sur la planche. Il y a 10 ans, ces pays s'étaient engagés à protéger 10 % de leurs aires marines. À ce jour, 9,68 % de la surface de la mer Méditerranée est classé comme aire marine protégée (AMP). Tout va bien donc ? Pas vraiment, non, estime le WWF : «Si ce résultat semble à première vue positif, la création de la grande majorité de ces AMP est purement administrative et n'est pas suivie d'une mise en œuvre effective». Et le rapport de préciser qu'aujourd'hui, seulement 2,48 % de la surface de la mer Méditerranée sont couverts par des AMP disposant d'un plan de gestion, 1,27 % par des AMP dont les plans de gestion sont mis en œuvre et à peine 0,03 % est intégralement protégé de toute intervention humaine. Ainsi, lors de ces 10 dernières années, la quasi-totalité des pays méditerranéens n'a pas atteint son objectif de protection de la Méditerranée, pas plus que son objectif de création, d'ici 2020, d'un réseau adéquat d'AMP, à même de contribuer à la restauration d'un écosystème qui abrite plus de 10 000 espèces dont 28 % sont endémiques et qui reste fortement menacé par les activités humaines. Il y a cela dit des disparités entre les pays du pourtour méditerranéen dans la protection des aires marines : la majeure partie de l'augmentation totale de la surface des AMP est en réalité le fait d'un petit nombre de pays, dont l'Espagne et la France et mais aussi, mais dans une moindre mesure, de la Croatie, la Grèce et Malte, tandis que l'Égypte, l'Italie, la Turquie et la Slovénie sont à la traîne. Qu'on se garde toutefois de crier «cocorico!», la mer n'est toujours pas l'élément de prédilection du coq. Ainsi, souligne Ludovic Frère Escoffier, responsable du programme «Vie des océans» au WWF, «À l'échelle du pourtour méditerranéen, si la France est le pays le plus ambitieux en termes de création d'aires marines protégées, dans les faits, moins d'1 % de celles-ci bénéficient d'une protection forte. Pour être crédible lors du Congrès mondial de l'UICN qu'elle accueillera en juin prochain, la France doit renforcer les moyens dédiés à la gestion des AMP dans le cadre de la future stratégie nationale des aires protégées. Elle doit également réduire les pressions et les impacts des activités économiques autour et au sein de ses aires marines protégées afin de renforcer et rendre effective leur protection». ■ AN



LITTORAL ET ACTIVITÉS LUDO-SPORTIVES

Un congrès de chercheurs fait le point à Bastia

Compétitions, activités régulières ou occasionnelles dans le cadre des vacances : les pratiques sportives et ludiques se sont intensifiées, voire massifiées, sur le littoral. Un phénomène qui pose avec de plus en plus d'acuité la question de savoir comment concilier l'importante fréquentation des espaces littoraux avec leur préservation. Cette interrogation a par exemple donné lieu à la mise en œuvre d'un programme de recherches intitulé «Inventaire et gestion des pratiques sportives et de loisirs sur les littoraux métropolitains français : analyse comparative». Financé par la Fondation de France (FDF) il s'inscrivait dans le cadre des projets de son programme environnement visant à apporter des éléments de réponse à la problématique globale «Quels littoraux pour demain?». Sous la responsabilité de Ludovic Martel, maître de conférences en sociologie à l'Université de Corse, une équipe de chercheurs issus d'universités et de laboratoires différents s'est donc penchée sur les usages ludo-sportifs du littoral dans une approche interdisciplinaire mobilisant les sciences sociales, mais aussi les sciences humaines et le droit. À partir de l'approche comparative de 9 sites étudiés, localisés tout le long du littoral métropolitain (dont 3 sites en Corse : Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, Bouches de Bonifacio et Réserve naturelle de Scandola) et choisis en fonction de la diversité des cas qu'ils illustraient, que ce soit en termes de statut juridique, de superficie ou d'historicité, l'enjeu était d'une part de caractériser les réalités sociales de ces pratiques et d'autre part, d'analyser les formes de gouvernances qui sont élaborées par les parties en présence «pour tenter de trouver des formules consensuelles permettant de dépasser les points de vues voire les controverses souvent vives et de concilier ce qui peut parfois apparaître comme antinomique». Ce programme de recherche se clôture avec la tenue d'un congrès, «Littoraux, Aires marines protégées et pratiques récréatives de nature», organisé du 10 au 13 décembre à l'auditorium du Musée de Bastia. ■ AN

422

Les chiffres de la semaine

défaillances d'entreprises en Corse sur 12 mois à fin septembre 2019, soit une augmentation de 2,2 % par rapport à la période octobre 2017- septembre 2018. En revanche, sur un trimestre, le nombre de défaillances en cumul sur 1 an diminue de 5,2 % pour ce 3^e trimestre de 2019. [Sources : Banque de France, Siben, Corsistat]

0,4 %

Les chiffres de la semaine

de hausse entre septembre et octobre 2019 sur le prix moyen à la consommation du gazole en Corse, soit une augmentation de 0,6 centimes d'euro par litre. Le prix moyen du SP 95 se maintient. En octobre 2019, l'écart des prix moyens entre la Corse et le Continent a diminué pour le SP 95 et augmenté pour le gazole par rapport au mois précédent. [Source Corsistat]

107

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

points contre 89 en moyenne dans l'OCDE, c'est l'écart de résultats entre les élèves français les plus favorisés et les plus défavorisés, selon les résultats de l'étude Pisa (Programme international de suivi des acquis des élèves) 2018. Un écart qui classe la France parmi les pays les plus inégaux.

UNE SESSION SUR TOUS LES FRONTS

Si une bonne partie de la session de l'Assemblée de Corse de novembre a été consacrée aux transports maritimes, l'hémicycle n'a pas pour autant négligé d'autres sujets éminemment d'actualité.

Aboutissements de la conférence sociale

En novembre 2018, naissait le mouvement social des Gilets Jaunes. Une contestation qui aboutira quelques mois plus tard en Corse à la tenue d'une conférence sociale. Lors de la séance de questions orales de la session de décembre, les conseillères territoriales Laura Furioli de Corsica Libera et Muriel Fagni de Femu a Corsica ont demandé au président de l'Exécutif de tirer le bilan des aboutissements de celle-ci. L'occasion pour Gilles Simeoni de rappeler que deux groupes de travail ont été institués, le premier portant sur les prix du carburant : «*Il y a eu une analyse technique sur la formation des prix. Nous aurons bientôt une visite en Corse de l'autorité de la concurrence et la communication du rapport qui a été réalisé sur ce point*», a-t-il indiqué à ce propos. L'autre groupe de travail avait permis de s'intéresser aux produits de consommation courante et d'acter, le 29 mars, la constitution d'un panier de 233 produits de première nécessité de qualité à prix bas garantis, pour lequel les représentants des quatre principales grandes enseignes de distribution présentes en Corse s'étaient engagés. Précisant que depuis lors, plus de 3600 prix par mois ont été relevés dans les 21 magasins des enseignes signataires de la charte, Gilles Simeoni a souligné : «*Il apparaît que 69 % des produits concernés sont maintenant dans les 25 % les moins chers de la moyenne française*». Concluant en pointant le fait «*qu'entre octobre et novembre 2019 les prix des produits de grande consommation vendus en grande distribution sont globalement en baisse de - 0,2 % en Corse*», le président de l'Exécutif a par ailleurs indiqué la tenue d'une nouvelle conférence sociale – peut-être en janvier – où seront présentés tous les chiffres précis, mais qui sera aussi l'occasion de faire des propositions et aborder d'autres thèmes. ■ MP

Revalorisation de la filière corail

S'inspirant de ce qui a été fait pour la filière des couteliers corses, Matteo Casalta, conseiller territorial de Femu a Corsica, a profité de la séance de questions orales pour interroger le président de l'Agence de développement économique de la Corse (Adec) sur la possibilité de créer un label similaire pour les corailleurs insulaires. «*C'est une question au cœur de la stratégie que nous impulsions depuis 2016 avec l'adoption du SRDE2i. Cette stratégie consiste à valoriser notre patrimoine, notre savoir-faire, nos ressources, tout en veillant scrupuleusement à les protéger et à les défendre contre tout type de prédation*», a répondu Jean-Christophe Angelini en précisant que la «*démarche suggérée consiste non pas à épuiser une ressource précieuse mais à éviter que les pêcheurs ou artisans d'art ne perdent leur savoir-faire*». «*Concevoir le label que vous préconisez suppose trois niveaux d'actions : partir du constat de la spécificité de notre corail, ce qui implique que nous caractérisions ses spécificités d'un point de vue scientifique ; mettre autour d'une table ceux qui collectent et ceux qui transforment, afin que tous les acteurs partagent constat et enjeux en vue d'élaborer un mécanisme de labellisation et de soutien ; envisager une forme de contrepartie qui nous permettrait d'allier une politique de soutien à la filière et donc de protection avec, par exemple, pour chaque euro investi dans la dynamisation de la filière, un euro investi par ailleurs pour la protection de la ressource*», a-t-il repris en proposant l'organisation prochaine d'une première réunion avec l'ensemble des offices et agences de la Collectivité de Corse concernées, ainsi qu'avec l'Université. ■ MP

Aux côtés des agriculteurs

Suite à la crise qui agite le monde agricole insulaire depuis plusieurs semaines, le président de l'Exécutif a souhaité profiter de la session de novembre pour faire un point sur la question. Rappelant que de nombreuses réunions de travail se sont succédées pour tenter de désamorcer la crise, il a souligné que la dernière en date, où était présents les élus territoriaux et parlementaires, les représentants du monde agricoles, les chambres et les différents syndicats, a permis d'aboutir à une conclusion commune : «*Nous avons tous la volonté de rechercher la mise en place d'un dispositif type fonds social réservé aux agriculteurs à titre principal placés dans des difficultés économiques et sociales graves du fait de la suspension mécanique des aides surfaciques induites par les contrôles en cours*», a-t-il indiqué en précisant : «*Sur les modalités de l'aide, nous sommes tombés d'accord sur un prêt d'honneur d'un montant maximal de 6000 € par agriculteur*». Restait à trouver les moyens juridiques de «*mettre en forme cette aide atypique*» afin de ne pas verser vers l'illégalité. «*Aujourd'hui, on a identifié une piste juridique : la mobilisation dès les jours à venir des minimis agricoles qui pourront intervenir pour un agriculteur dès que le contrôle dont il fait l'objet sera terminé*», a conclu Gilles Simeoni. ■ MP

MUNICIPALES, ÉTAT DES LIEUX



*Le monde politique auquel nous nous étions habitués tend à disparaître.
La Corse offre l'exemple parfait d'une évolution du paysage politique
avec la percée électorale
des autonomistes et des indépendantistes.
On constate que, partout dans le monde,
le populisme gagne du terrain.
Chroniqueur politique, éditorialiste, Christian Gambotti,
qui a travaillé avec de nombreux hommes politiques comme conseiller,
analyse cette transformation du paysage politique
et l'évolution des rapports de forces.*

NATIONALISTES: LES DIVERGENCES REFONT SURFACE

La ville de Bastia fait figure de symbole. Car c'est ici, en 2014, qu'ont débuté les conquêtes électorales du camp nationaliste. Non, pas cela dit, par une union sacrée entre autonomistes et indépendantistes, alors partis à la bataille dos-à-dos, mais entre Gilles Simeoni et des candidats issus des partis traditionnels, de gauche (Emmanuelle de Gentili, François Tatti) comme de droite (Jean-Louis Milani). Toutefois, à l'issue du scrutin, ce qui semblait encore impensable quelques années auparavant advenait: un nationaliste devenait maire de la deuxième ville de Corse. En cela, cette élection a peut-être constitué un déclic pour les autonomistes et les indépendantistes. Cinq ans plus tard, cela dit, l'union qui a porté Gilles Simeoni, puis son suppléant, Pierre Savelli, à la tête de Bastia, a pris un peu de plomb dans l'aile, du fait notamment des dissensions survenues avec François Tatti, aujourd'hui président de la Communauté d'agglomération de Bastia. Et l'union des nationalistes, pour cette échéance, se heurte encore une fois à la réalité des rapports de force. Comme en 2014, les nationalistes n'avanceront donc pas unis. Pierre Savelli, le maire sortant, conduira une liste d'ouverture, Emmanuelle de Gentili et Jean-Louis Milani ayant choisi de reconduire l'alliance. Corsica Libera [indépendantiste] et le PNC [autonomiste] feront cause commune. Core in fronte, l'autre mouvement indépendantiste, ira seul à la bataille. Quant à tabler sur d'éventuels accords de second tour... Pour l'heure, un accord semble impossible.

À Ajaccio, les choses diffèrent quelque peu. S'il n'y a, là encore, pas de grande alliance entre tous les divers courants de la «famille» nationaliste, ici aussi, une entente a été scellée entre les autonomistes du Partitu pè a nazione corsa (PNC) et les indépendantistes de Corsica Libera, en revendiquant l'étiquette Pè a Corsica, bien que la 3e composante, Femu a Corsica, parti de Gilles Simeoni, soit absente de cette liste conduite par Jean-François Casalta (PNC) et Vannina Angelini-Buresi (Corsica Libera). Le soutien de Femu a Corsica ira à Jean-André Miniconi, président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME Corsica). À Porto-Vecchio, Jean-Christophe Angelini conduira une liste qui rassemble son parti, le PNC, et Corsica Libera, tandis que Femu a Corsica soutiendrait Don Mathieu Santini; cela dit, cet ancien militant nationaliste toujours très engagé dans la défense de la langue et la culture corses, affirmait encore récemment que sa liste sera sans étiquette.

Cette guerre d'influence entre autonomistes d'une part, puis entre certains autonomistes et indépendantistes d'autre part, mime la guerre d'influence qui se déroule à l'Assemblée de Corse. Fera-t-elle d'autant plus le jeu des partis traditionnels ?

LA DROITE ET LA GAUCHE À LA RECHERCHE D'UN ÉLECTORAT PERDU

Depuis les défaites de 2014 et 2017, aggravées par l'effondrement de LR au plan national et le petit 8% des Européennes, les divisions se multiplient chez les Républicains. Le climat est à la mésentente. À Bastia, deux personnalités s'affrontent, Jean-Martin Mondoloni et Stéphanie Grimaldi. Résultat des courses: mise à l'écart de Stéphanie Grimaldi et investiture donnée à Jean-Martin Mondoloni, qui sera le donc candidat LR pour ces municipales. Après s'être mise en congé de la fédération départementale de Haute-Corse, Stéphanie Grimaldi a annoncé qu'elle maintenait sa candidature. Scénario différent à Ajaccio où le maire sortant, Laurent Marcangeli, qui a toujours privilégié sa ville, a créé son propre parti, Ajaccio, le mouvement. Il ne sollicite pas l'investiture LR dont il s'est détaché clairement, estimant notamment que ce parti n'incarnait plus l'idéal

gaulliste qui l'a incité très jeune à vouloir entrer en politique. En représailles, Guy Castellana, le chargé de mission de la fédération, s'oppose à ce que LR soutienne Laurent Marcangeli. Toutefois, dans le contexte actuel, il paraît évident que la nouvelle direction de LR qui, avec Christian Jacob et François Baroin, cherche à rassembler, acceptera de suivre Laurent Marcangeli, figure incontournable du camp libéral et de la droite républicaine. Un renfort qui ne serait peut-être pas superflu, car quoique bénéficiant de la fameuse «prime au sortant», Laurent Marcangeli a enregistré, au sein de son actuelle majorité municipale, la défection de plusieurs alliés d'hier. L'autre hypothèse serait qu'Ajaccio, le mouvement reçoive le soutien, plus ou moins discret, de En Marche.

Quant à la gauche, que ce soit à Bastia ou à Ajaccio, elle peine à se rassembler. Le PCF, qui prône un rassemblement «offensif», afin de tirer profit de l'émiettement du paysage politique insulaire, n'est pas écouté. Battu en 2014 au second tour avec 44,6% des voix, Jean Zuccarelli, à la tête d'une liste radicale et communiste élargie, a annoncé qu'il serait le troisième candidat de gauche, après Julien Morganti et Jean-Sébastien de Casalta. À Ajaccio, la gauche, très éparpillée, ne semble pas en mesure d'inquiéter Laurent Marcangeli.

LES MAIRES DU RURAL, ENTRE RENONCIATION ET HÉSITATION

Depuis les premiers États généraux de la ruralité qui se sont tenus, en octobre 2016, à Prunelli-di-Fium'Orbu, en Haute-Corse, le blues a gagné les maires ruraux. Comme sur le continent, nombre d'entre eux hésitent à se représenter. Tous pointent du doigt une baisse des moyens. Après cinq mandats, le maire de Santa-Reparata-di-Balagna, Ange-François Vincentelli, ne se représentera pas aux prochaines élections municipales. Paul-Jean Emmanuelli, qui termine son premier mandat à la tête de la commune de Piazzole d'Orezza - une quarantaine d'habitants à l'année -, considère pour sa part que l'ensemble des maires du monde rural arrivent au bout. En novembre 2018, une étude présentée à la veille du Congrès des maires de France indiquait déjà que 49% des maires ne souhaitaient pas se représenter en 2020. La proportion de ceux qui envisageaient de renoncer à leurs mandats et fonctions atteignait les 55% pour les communes de moins de 500 habitants. La tendance est-elle strictement la même en Corse? Difficile à dire. Mais les maires de la ruralité, en Corse, s'interrogent, même si la passion pour leur village reste intacte.

La Corse a connu, à partir de 2014, une transformation complète de son paysage politique, les autonomistes et les indépendantistes ayant remporté -le plus souvent ensemble- plusieurs victoires entraînant la disparition des vieux clans politiques insulaires, les Zuccarelli et Giacobbi à gauche, les Rocca Serra à droite. Le continent a attendu 2017 pour voir, avec l'élection d'Emmanuel Macron, la disparition du vieux monde politique. Si l'effet Macron a eu très peu d'impact en Corse, est-ce parce que le fameux «dégagisme macronien» avait été préempté par les nationalistes depuis des années? Possible, même si force est d'observer qu'avant leur grande percée, leurs scores lors de diverses élections avaient entamé une progression régulière, que certains ne pensaient pourtant pas inexorable. Comment va évoluer le paysage politique corse en 2020 avec les municipales? Personne ne peut le dire encore. Mais, aujourd'hui, les spéculations vont bon train quant à l'évolution des relations entre les membres de l'actuelle majorité régionale. Si à Paris, on parle de mettre les maires au cœur de la République, en Corse, faut-il parler de maires au cœur de l'identité corse? ■

«Les maires de la ruralité, en Corse, s'interrogent, même si la passion pour leur village reste intacte»

CARNETS DE BORD

*Des cercueils des Invalides
aux grèves du 5 décembre*

par Béatrice HOUCHARD

Journaliste successivement à La Nouvelle République
du Centre-Ouest, La Vie, Le Parisien, Le Figaro et L'Opinion.
Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de
À quoi servent les députés? (Larousse, 2008),
Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017),
Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).



28 NOVEMBRE

Dans *Le Monde*, des artistes s'engagent à «changer leurs pratiques personnelles et professionnelles» pour sauvegarder la planète menacée par le réchauffement climatique. Une soixantaine de musiciens, chanteurs, acteurs et humoristes publient, sous le titre «Des paroles aux actes», une tribune pleine de bonnes résolutions. Jean-Louis Aubert, Thomas Dutronc [qui prend souvent l'avion pour venir en Corse], Zazie, Elie Sigmund, Nolwenn Leroy mais aussi Laure Manaudou affirment ainsi qu'il n'y aurait pas de fatalité et qu'«on a le choix». Ils vont donc bannir de leurs tournées les bouteilles en plastique, recommandent le co-voiturage à ceux qui viennent les applaudir et réfléchissent à utiliser des bus hybrides pour transporter leur matériel. Certains sont déjà allés plus loin : le groupe Coldplay a ainsi décidé de stopper ses tournées et réfléchit à des concerts plus «durables» et «activement bénéfiques» pour l'environnement.

Tout cela part de la meilleure intention du monde, mais reste un peu hors sol, quand même. Ainsi la préconisation, au milieu de 41 autres, de parcourir à pied, roller, vélo ou trottinette les trajets de moins de trois kilomètres. Allez expliquer cela à la mère de famille de trois enfants qui habite à quatre kilomètres de l'école et dix kilomètres des commerces, et qui rentre du travail à la nuit tombée. Vous avez déjà essayé la trottinette sur les routes départementales? Bonne chance.

La préconisation la plus amusante se trouve à la rubrique «cadeaux», un rien nombriliste : «J'opte pour la sobriété et le dématérialisé : spectacle et musique numérique, abonnement...» Ne jetons pas la pierre à ces artistes : ils veulent donner le bon exemple et leur notoriété peut servir la cause, qui est bonne. Mais, entre nous, ça fait quand même très «les bobos parlent aux bobos»...

29 NOVEMBRE

Ça n'en finira donc jamais. Deux morts et trois blessés à l'arme blanche à Londres, sur le London Bridge, par un individu qui a été abattu par la police après avoir été mis hors d'état de nuire par des passants. Après la traditionnelle minute de silence, c'est le service minimum pour la concorde nationale autour des victimes du terrorisme : il y a des élections le 12 décembre et Jeremy Corbyn [travailliste] vient défier le premier ministre conservateur Boris Johnson sur fond de Brexit qui n'en finit pas. Il y a d'autant moins d'union

nationale que l'agresseur au couteau, dont l'attentat a été revendiqué par l'état islamique, avait été condamné en 2013 à 16 ans de prison pour avoir planifié un attentat islamiste à la bombe contre la Bourse ou contre le Parlement. Mais il avait été libéré en 2018 à la condition de porter un bracelet électronique. «C'est une erreur de permettre aux criminels violents de sortir de prison de manière anticipée», affirme Boris Johnson, qui fait de l'exécution totale des peines un argument de campagne. Air connu en France.

30 NOVEMBRE

Persuadé que les élections municipales seront mauvaises pour La République en marche, qui n'a quasiment pas de maires sortants, le président de la République pense déjà aux élections régionales. Avec, nous apprend *L'Opinion*, une petite idée derrière la tête : un changement de calendrier. Les élus régionaux et membres de l'Assemblée de Corse ont été élus en décembre 2015, suite à un premier changement de calendrier. Renouvelables en mars précédent, les conseils régionaux avaient été soumis à un redécoupage qui avait pris plus de temps que prévu. Mais, le mois de décembre étant peu propice aux périodes électorales (même si la première élection présidentielle, en 1965, eut lieu ce mois-là), la loi avait prévu que le mandat ne serait exceptionnellement que de cinq ans et demi, avec des élections régionales en même temps que les départementales, en mars 2021. À l'Élysée, on réfléchit à garder les départementales en mars et à repousser les régionales, plus politiques, à juin, à l'automne ou à... décembre, comme pour faire un test avec treize «mini-présidentielles».

On sent déjà mijoter la tambouille politicienne, qui a contaminé le «nouveau monde» ou prétendu tel. Pourquoi décembre 2021? Peut-être pour imposer une campagne électorale locale, ainsi qu'un risque, aux présidentiables que sont Xavier Bertrand, président dans les Hauts-de-France, et Valérie Pécresse en Ile-de-France. Ou les piéger en les soutenant localement face au Rassemblement national, pour mieux les ficeler nationalement six mois plus tard. Mais attention : il faudra changer la loi et les accusations de magouille ne seront pas loin.

Au fait, puisqu'on parle des élections à venir, où en est le projet de changement de mode de scrutin pour les élections législatives, couplé avec la diminution du nombre de députés? Officiellement, cette promesse électorale d'Emmanuel Macron est toujours d'ac-



Illustrations d'après photos DR

tualité. Mais le Parlement va devoir faire vite, car un découpage de circonscriptions ne s'improvise pas en quelques semaines ni même en quelques mois, surtout quand il faut sacrifier deux-cents élus d'un coup de ciseaux!.

1^{ER} DÉCEMBRE

La «petite phrase» est presque passée inaperçue, et on ignore si son auteur s'est fait taper sur les doigts. Présentant à Créteil (Val-de-Marne) la réforme des retraites dont il est le haut-commissaire, Jean-Paul Delevoye a déclaré: «*La démographie européenne et son vieillissement font que, si on veut garder le même nombre d'actifs dans la machine économique [...], il faudra 50 millions de population étrangère pour équilibrer la population active en 2050 en Europe.*»

Gloups: faire la pédagogie de la délicate réforme des retraites en laissant entendre qu'on aurait le choix entre travailler plus et ouvrir les frontières, est-ce bien opportun à moins d'une semaine de la grève du 5 décembre?

Comme prévu, les plus virulents à réagir ont été Marine Le Pen et les cadres du Rassemblement national, trop heureux qu'on leur serve cet argument sur un aussi beau plateau. Du coup, Jean-Paul Delevoye a dû se fendre d'un communiqué. Bien sûr, assure le haut-commissaire, ses propos ont été «*sortis de leur contexte*». C'est l'excuse habituelle des responsables politiques quand ils font une boulette. Or, on a beau écouter attentivement son discours, on ne trouve rien qui soit sorti du contexte. Alors, oui, il a dû se faire taper sur les doigts.

2 DÉCEMBRE

Sous l'œil de l'Empereur, en ce jour anniversaire de la bataille d'Austerlitz (une victoire que la France répugne toujours à célébrer), la Nation rend hommage aux treize soldats tombés au Mali. Bien sûr, disent certains, ces militaires sont morts dans un accident d'hélicoptère et non au front. Certes, mais dans un accident qui s'est produit pendant une mission, de nuit, face à la menace terroriste au Sahel.

Emmanuel Macron, à laquelle l'actualité impose depuis plus de deux ans de nombreux hommages nationaux (soldats tombés dans les opérations extérieures, décès de Jacques Chirac, Simone Veil, Jean d'Ormesson, Charles Aznavour, Johnny Hallyday) avait voulu associer autant de monde que possible à la cérémonie,

au-delà de l'armée et des familles en deuil. Ainsi deux-cents colégiens venus de Pau, Gap, Varcès et Meylan, communes d'où venaient les soldats tués, ont été invités par l'Élysée.

Deux heures de cérémonie, debout dans le froid, c'est long quand on n'a que 12 ou 13 ans. Mais il a sans doute été difficile pour ces jeunes Français de ne pas se sentir pris par l'émotion en voyant entrer dans la Cour des Invalides ces treize cercueils, puis le président de la République égrener les noms et qualités des treize morts. Pour eux, ces deux heures d'instruction civique incarnées par une cérémonie toujours cruellement télégénique, valent tous les cours magistraux plus ou moins ennuyeux de leur scolarité. Parions qu'ils ne l'oublieront pas.

3 DÉCEMBRE

Dans un autre contexte, on parlerait de veillée d'armes. Que se passera-t-il après la journée de grève, d'action et de manifestation du 5 décembre contre la réforme des retraites? A la SNCF, on prévoit une grève jusqu'au week-end. Au moins. Jusqu'au 8 décembre inclus, on ne peut même plus réserver de billet. Un peu partout, et pas seulement à Paris, ceux qui les ont connus racontent aux plus jeunes les 22 jours de grève de 1995. Trois semaines de paralysie, avec chacun son système D pour trouver des transports au milieu de ce qu'on avait appelé «*une grève par procuration*». Un quart de siècle plus tard, les réseaux sociaux vont venir atténuer (un tout petit peu) les difficultés, avec le télétravail et les offres de covoiturage. Sans oublier vélos électriques et trottinettes pour les habitants des grandes villes. Si la grève dure trois jours, ça ira. Si, comme en 1995, elle se prolonge pendant trois semaines, ce sera une autre histoire.

Avant de savoir si le 5 décembre fera un triomphe ou un flop, journaux, radios et télévisions ont multiplié les reportages sur le thème «*La France se prépare*», à défaut de pouvoir expliquer un projet de loi sur les retraites dont le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin, assure qu'il n'est pas encore écrit.

Rarement mouvement de protestation aura autant fait la une avant même d'avoir lieu. Quelques exemples de titres: «*Semaine à hauts risques*», «*La France se prépare*», «*La semaine de tous les dangers*», «*Semaine sous haute tension*», «*La réforme à risques*». On s'est même vu proposer un *Guide de survie*! On saura bientôt s'il convient de le consulter. ■

La sélection de la rédaction

La femme qui danse

Co-fondatrice, avec son partenaire et compagnon Julien Derouault, du Théâtre du corps, Marie-Claude Pietragalla a intégré le corps de ballet de l'Opéra national de Paris en 1979. Elle fête donc cette année ses 40 ans sur scène avec un nouveau spectacle, qu'elle a conçu «comme une expérience visuelle et sensorielle, plongeant le spectateur dans le voyage et la pensée intime de l'artiste» et pour lequel elle a voulu «conjuguer témoignage oral et mémoire du corps». Seule en scène, dans une chorégraphie de Julien Derouault, sur des musiques de Tchaïkovsky, Stravinsky, Olafur Arnalds, Portishead, Bart Howard, Birdy Nam Nam, Adolphe Adam, Massenet et Bizet, la Pietra se raconte, par le mouvement et les mots, ses mots: «Les textes originaux de ce spectacle, en résonnance au corps en mouvement, dévoilent sur le ton de la confiance, un rapport à l'intime, aux sensations physiques et aux émotions vécues sur scène. La transmission orale est essentielle dans l'art chorégraphique, il faut habiller sa danse avec des mots, donner du sens et de la qualité au mouvement, qu'il soit furtif, vibrant, saccadé, violent, fluide, répétitif ou spectaculaire». Elle dit ces 40 années passées à travailler, telle un artisan qui aurait pour matériaux essentiels son propre corps et une discipline de fer, et tout ce qui, au fil de son apprentissage, de ses rôles, des créations, de l'émotion vécue et partagée avec le public, ont fait d'elle cette femme qui danse: «un animal mimant et dansant, un être incarné et désincarné qui évolue au gré d'un rythme intérieur, d'un souffle musical, d'une conscience éclairée».

Le 10 décembre, 20h30. Spazzu culturale Natale Rochiccioli, Cargese. ☎ 09 62 61 95 14 & www.facebook.com/Spazzu-CulturaleCarghese



Marie, éternelle consolation

Auteur et metteur en scène, Arne Sierens vit à Gand, en Belgique. Son œuvre théâtrale se nourrit des réalités de la rue, des petites histoires du quotidien, celles des gens qu'on ne remarque pas. L'écriture de ses textes s'appuie sur des improvisations avec des comédiens, mais aussi un travail d'enquêtes, d'entretiens qui nourrit également le jeu des acteurs et la mise en scène. Marie, éternelle consolation a pour unique décor le niveau - 3 d'un centre commercial. C'est là, dans ces coulisses du libéralisme, que vit Michel. Rescapé d'un accident, fragilisé, il est devenu le concierge de ce complexe commercial où règne «une température constante et agréable», où «il ne pleut jamais», il surveille escalators et ascenseurs, observe la foule des employés et des clients. Il s' imagine parfois y finir sa vie et pourquoi pas y reposer à jamais, sous une forme ou une autre, se fondant définitivement dans ce décor. Il reçoit souvent la visite de Gabriel, ancien dompteur volontiers frimeur, et de Marie, dite Mimi, qui exerce le métier de «clown clinicien» et se rend en milieu hospitalier, pour tenter de rendre le sourire aux malades. Grande dispensatrice de réconfort, elle aussi a ses blessures plus ou moins cicatrisées. Et puis il y a Coco, le perroquet. Dans cet étrange refuge souterrain, Michel, Gabriel et Mimi se confient, sans peut-être tout dire, livrant leurs observations sur un monde dont ils participent, par la force des choses, mais sont pourtant en marge, laissés pour compte. Catherine Graziani et François Bergoin, co-directeurs artistiques de la compagnie Théâtre Alibi, ont porté leur choix sur ce texte, traduit en français par Monique Nagielkopf, pour leur nouvelle création.

Les 10, 11, 12, 13 et 14 décembre, 20h30 et le 15 décembre, 17h. Fabrique de théâtre, Bastia.

☎ 04 95 39 01 65 & www.theatrealibi.com

Les 10 et 11 janvier, 20h30. L'Aghja, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & www.aghja.com



Anna Magnani, le temps d'une messe

Le 28 septembre 1976, des milliers de Romains se pressent dans les rues pour rendre un dernier hommage à celle dont la carrière cinématographique a été si intimement liée à cette ville qui l'a vue grandir, de Rome ville ouverte à Fellini Roma en passant par Devant lui tremblait tout Rome et Mamma Roma. Anna Magnani, «la» Magnani s'en est allée, deux jours auparavant, à l'âge de 65 ans. En 1993, le comédien et scénariste Armand Meffre imagine l'actrice (ou son esprit) s'attardant encore dans sa ville, auprès de ce peuple de Rome, son peuple, en ce jour de ses funérailles. Celle qu'on appelait affectueusement «Nannarella» évoque sa vie, sa carrière, ses amours, ses peurs, les lieux, les couleurs et les musiques qu'elle aimait. Le temps d'une messe, elle se souvient et interprète son tout dernier rôle: celui d'une comédienne adulée qui ne voulut pourtant jamais se considérer comme une star. Créée à Paris, la pièce est depuis lors régulièrement jouée, en France mais aussi en Italie et en Russie. La comédienne et metteur en scène Marie-Joséphine Susini s'est emparée de ce texte. Accueillie en résidence à l'Aghja, elle sera également au cinéma l'Ellipse d'Ajaccio, le 14 décembre, à 16h pour présenter une projection du Mamma Roma de Pier Paolo Pasolini qui sera suivie d'un échange avec le public.

Les 13 et 14 décembre, 20h30. L'Aghja, Ajaccio. ☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com



FESTA DI A NAZIONI



7 dicembre 2019 in Conca
20 ANNI DI L'ASSOCIU - 21 ANNI DI CILIBRAZIONI

18:00 - GHJESIA S^{TU} STEFANU

Messa Sulenna I Muvrini

Messa parata cù Munsignori Olivier de Germay,
vescu di Còrsica. U coru di Santu Stefanu,
a confraterna Santa Cruci di Portivechju,
a confraterna San Francescu di l'Alta Rocca,
i 5 confraterni di Bunifaziu.

Prucissioni, Granitula, Muresca

Musicanti "L'avanzata"
Baddarini "a Girandola" è "Corsica Latina".
Cantu scola di Conca
Littura di l'Articulu di u 1735.

20:30 - TINDONU SCALDATU À I TENNIS

Cuncertu

Scola in festa

I donni di a Scola di cantu di i Fulelli

Intarvinanti: Pulitòlugu, pulitichi...

"A Festa di a Nazioni: da una iniziativa pulitica à una iniziativa paisana.."

Batti Profizi

Surghjenti

Video Missagiu di i corsi di fora
(Menton, Parigi, Munich, Miami, Sydney...)

Canta u Populu Corsu & Feli

"Rimix Corsi" cù dj jb Leccia

Dominici G



Battu Profizi



INTRATA
10€

DA BÌ È DA MANGHJÀ

Stamparia Sammarcelli - ☎ 04 95 30 01 80 - imprimerie.sammarcelli@orange.fr



La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud organise en partenariat avec l'Agence du Développement Economique de la Corse, le

6^e SALON Duman' IMPRESA

Le Rendez-vous des Créateurs
et des Chefs d'entreprise



Stands

Espaces conseil

Conférences

Ateliers pratiques

Débats

Concours de pitch

Club de l'éco

corse matin
CORSE MATIN

STARTUP
CONTEST

www.dumanimpresa.com

Ajacciu - 5 décembre
À partir de 9h30 - **Palais des Congrès**

